CNP ASSURANCES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine MAZARS
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale CNP ASSURANCES 4 place Raoul Dautry 75716 PARIS CEDEX 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CNP Assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la Provision pour risques croissants : Dépendance et Emprunteur (Se référer à la note 4.6 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de notre audit

Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir pour le calcul de cette provision.

Au 31 décembre 2018, les autres provisions techniques, détaillées en note 4.6 de l'annexe aux comptes annuels, incluent la provision pour risques croissants du risque dépendance pour un montant de 380 M€, tandis que la provision pour risques croissants relative au risque emprunteur s'élève à 229 M€ brut de réassurance.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance et emprunteur au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement:

- Le taux d'actualisation sur le risque de dépendance;

 Les tables d'expérience élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille;

Les comportements de rachat des assurés notamment compte tenu de l'incertitude introduite sur les comportements de rachat par l'amendement « Bourquin » à la loi dite « Sapin 2 ».

Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants avec l'aide de nos experts internes en risques et modèles :

Examiner la conception mathématique du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie significative pouvant fausser le montant de la provision calculée notamment via la réexécution de calculs.

Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend en particulier :

- La détermination des classes homogènes de risques (maille à laquelle la mutualisation entre les PRC positives et négatives calculées tête par tête est possible) en lien avec la segmentation retenue pour la tarification;
- Les principes et méthodologies de détermination du taux d'actualisation ;
- Les principes et méthodologies de détermination des lois de rachats et des tests de sensibilités associés;
- Les principes et méthodologies de détermination des tables d'expérience;
- Les principes de détermination des coefficients de PRC et leur correcte application pour le calcul tête par tête.

Evaluation de la Provision Globale de Gestion (Se référer à la note 4.5.2 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de notre audit

Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit

La provision globale de gestion est une provision destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats individuels d'Epargne et de Retraite, et les contrats collectifs de Retraite, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ces contrats.

Au 31 décembre 2018, les autres provisions techniques, détaillées en note 4.5.2 de l'annexe aux comptes annuels, incluent la provision globale de gestion à hauteur de 249 M€.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité de la provision globale de gestion à :

- L'environnement de taux de rendement bas
- La qualité des données sous-jacentes ;
- Les hypothèses utilisées pour modéliser les résultats futurs.

Les principales données sont les suivantes :

- Les données relatives aux contrats ;
- Les coûts réels historiques liés à la gestion de l'activité.

Les principales hypothèses concernent :

- Le niveau d'agrégation auquel se situe la compensation entre les résultats futurs positifs et négatifs pour des catégories homogènes des contrats;
- L'estimation des prélèvements contractuels futurs pouvant être effectués, sous condition du respect des garanties données aux assurés;
- Le taux de rendement financier futur ;
- Le coût de gestion, et en particulier les natures de coûts à prendre en compte, qui dépendent du système de répartition analytique des charges par destination;
- Le niveau futur des rachats ou des réductions des contrats.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision globale de gestion. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants avec l'aide de nos experts internes en risques et modèles:

- Apprécier le respect des prescriptions imposées par les textes applicables ;
- Analyser le périmètre d'application de la provision et les hypothèses de regroupements effectués par contrat afin de vérifier leur homogénéité;
- Vérifier la cohérence des hypothèses avec les données observées dans le passé et/ou utilisées par ailleurs afin de projeter les résultats futurs (frais de gestion, taux de rachat, ...);
- Vérifier, par sondage, la concordance des données de base utilisées pour le calcul, avec les dispositions contractuelles en matière de prélèvements sur les contrats;
- Analyser les modalités de détermination de la courbe des taux rendements appliqués aux provisions mathématiques pour déterminer les produits financiers prévisionnels;
- Procéder par sondage à une évaluation indépendante pour apprécier l'exactitude des calculs.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 4

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CNP Assurances par votre assemblée générale du 18 mai 1998 pour le cabinet Mazars et du 25 mai 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Mazars était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 9^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

CNP ASSURANCES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 6

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Bénédicte Vignon

Olivier Leclerc

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CNP Assurances

Société anonyme à Conseil d'administration Au capital de 686 618 477 €

Siège social : 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris (France)

341 737 062 R.C.S. Paris - APE : 6511 Z.

Comptes annuels

au 31 décembre 2018

Sommaire

1.	Bilan au 31 décembre 2018	
II.	Comptes de résultat au 31 décembre 2018	
П.1.	Comptes de résultat au 31 décembre 2018 Compte de résultat technique non-vie	;
	Compte de résultat technique vie	
II.3.	Compte de résultat non technique	——`
III.	Engagements reçus et donnés	
IV.	Annexe aux comptes annuels	′
Note 1		ç
1.1	Nomination d'Antoine Lissowski en tant que directeur général de CNP Assurances	<u> </u>
1.2	Conclusion d'un protocole d'accord engageant avec Caixa Seguridade	
1.3	Emission d'obligations subordonnées perpétuelles pour un montant de 500 M€	
Note 2	Événements significatifs postérieurs à la clôture 2018	g
Note 3	Changements de méthode comptable	9
Note 4	Principes et méthodes comptables	9
4.1	Fonds propres	9
4.2	Actifs incorporels	9
4.3	Opérations de placement	9
4.4	Actifs corporels	 15
4.5	Assurance vie et capitalisation	15
4.6	Assurance invalidité accident maladie	16
4.7	Réassurance	16
4.8	Comptes de tiers et de régularisation	16
4.9	Avantages au personnel	16
4.10	Avantages au personnel Frais d'acquisition et de gestion	— 17
4.11	Plan Epargne Retraite Populaire et Plan Epargne Retraite Entreprise	17
4.12	Provision technique spéciale complémentaire du régime L. 441-1	18
4.13	Provision Collective de Diversification Différée	18
4.14	Fiscalité	4.0
4.15	Consolidation	19
Note 5		20
5.1	Évolution des actifs incorporels, constructions, titres de propriété sur les entreprises liées	et
celle	s avec lesquelles existe un lien de participation	20
5.2	Placements	21
5.3	Créances et dettes ventilées selon leur durée	23
5.4	Participations et entreprises liées	24
5.5	Composition de l'actionnariat	45
5.6	Réserves, fonds propres, réévaluation	45
5.7	Autres informations sur le bilan	46
5.8	Detail de la variation des provisions d'assurance vie brutes de reassurance	47
5.9	Ventilation des provisions techniques issues des contrats PERP	47
5.10		48
Note 6	Compte de résultat	48
6.1	Ventilation des produits et charges de placements	48
6.2	ventilation des produits et charges des operations techniques	49
6.3	Transferts de richesses Eurocroissance	52
6.4	Charges de personnel	52
6.5	Commissions	52
6.6	Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques	52
6.7	Charges d'impôts Participation des assurés aux résultats techniques et financiers	53
6.8	Participation des assurés aux résultats techniques et financiers	53
6.9	Effectif	53
6.10	Rémunération des dirigeants	54
6.11	Chiffre d'affaires par secteur géographique	54
6.12	Honoraires des commissaires aux comptes	55
Note 7	Engagements hors bilan	55
Note 8	Renseignements relatifs aux passifs subordonnés	56

I. Bilan au 31 décembre 2018

I.1. ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Évolution
Actifs incorporels	5.1	67 090	69 972	-4,1%
Placements		291 960 755	291 519 997	0,2%
Terrains et constructions	5.1	12 141 460	11 796 327	2,9%
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles				40.004
existe un lien de participation *	5.1 et 5.4.1	9 305 586	6 511 322	42,9%
Autres placements		270 285 215	273 017 857	-1,0%
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	5.2.1	228 494	194 491	17,5%
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	5.2.1	33 996 013	34 238 862	-0,7%
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	<u> </u>	21 224 185	22 3 25 0 61	-4,9%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours		0	0	0,0%
Provisions d'assurance vie		18 511 152	18 806 518	-1,6%
Provisions pour sinistres vie		284 719	260 960	9,1%
Provisions pour sinistres non-vie		371 849	1 021 807	-63,6%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		281 748	239 809	17,5%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		3 557	826	330,7%
Provisions d'égalisation		15 880	16 818	-5,6%
Autres provisions techniques vie		0	0	0,0%
Autres provisions techniques non-vie		40 411	229 011	-82,4%
Provisions techniques des contrats en unités de compte		1 714 869	1 749 312	-2,0%
Créances	5,3	7 161 114	7 028 218	1,9%
Créances nées d'opérations d'assurance directe	5.3	2 124 468	2 549 940	-16,7%
Primes acquises non émises	5.3	1 711 427	2 259 819	-24,3%
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	5.3	413 041	290 121	42,4%
Créances nées d'opérations de réassurance	5.3	456 763	239 736	90,5%
Autres créances	5.3	4 579 882	4 238 542	8,1%
Personnel	5.3	152	95	59,7%
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5.3	564 679	693 845	-18,6%
Débiteurs divers	5.3	4 015 051	3 544 602	13,3%
Autres actifs		724 973	608 478	19,1%
Actifs corporels d'exploitation		171 830	167 167	2,8%
Comptes courants et caisse		541 801	438 549	23,5%
Actions propres	5.5.2	11 342	2 762	310,7%
Comptes de régularisation actif	5.7.1 et 5.7.2	9 469 135	9 101 725	4,0%
Intérêts et loyers acquis non échus	5.7.1 et 5.7.2	2 571 352	2 811 320	-8,5%
Frais d'acquisition reportés	5.7.1 et 5.7.2	155	182	-14,9%
Autres comptes de régularisation	5.7.1 et 5.7.2	6 897 628	6 290 223	9,7%
TOTAL ACTIF		364 603 265	364 892 313	-0,1%

^{*} Les fonds de dettes détenus sous forme de titres de propriété auparavant classés dans les autres placements sont désormais considérés comme répondant à la définition des entreprises avec lesqueiles existe un lien de participation au sens de l'article 330-2 du règlement ANC 2015-11 et ont été de ce fait reclassés au 31 décembre 2018 (VNC de 2,7 Md€)

I.2. PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Évolution
Capitaux propres	5.6	12 070 405	11 405 467	5,8%
Capital social	5.5.1 et 5.6	686 618	686 618	0,0%
Primes liées au capital social	5.6	1 736 332	1 736 332	0,0%
Réserves de réévaluation	5,6	38 983	38 983	0,0%
Autres réserves	5.6	6 315 155	6 129 704	3,0%
Report à nouveau	5.6	2 127 957	1 671 303	27,3%
Résultat de l'exercice	5.6	1 165 360	1 142 526	2,0%
Passifs subordonnés	8	7 183 484	7 063 611	1,7%
Provisions techniques brutes		268 507 242	269 860 626	-0,5%
Provisions pour primes non acquises et risques en cours		58 226	59 862	-2,7%
Provisions d'assurance vie	5.8	244 995 930	246 522 997	-0,6%
Provisions pour sinistres vie		4 357 072	4 345 603	0,3%
Provisions pour sinistres non-vie		4 708 243	5 381 840	-12,5%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		12 217 856	11 261 886	8,5%
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		54 248	59 783	-9,3%
Provisions pour égalisation		380 351	403 847	-5,8%
Autres provisions techniques vie		307 223	285 487	7,6%
Autres provisions techniques non-vie		1 428 092	1 539 321	-7,2%
Provisions techniques des contrats en unités de compte		34 128 965	34 352 524	-0,7%
Provisions pour risques et charges	5.7.3	57 034	122 864	-53,6%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	5.3	11 814 847	11 972 937	-1,3%
Autres dettes	5.3	27 164 416	26 591 221	2,2%
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5.3	1 094 572	939 302	16,5%
Dettes nées d'opérations de réassurance	5.3	798 647	690 270	15,7%
Dettes envers des établissements de crédit	5.3	181 660	398 871	-54,5%
Autres dettes	5.3	25 089 537	24 562 778	2,1%
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5.3	8 779 057	9 091 304	-3,4%
Personnel	5.3	365 774	389 586	-6,1%
État, sécurité sociale et collectivités publiques	5,3	667 815	635 343	5,1%
Créanciers divers	5.3	15 276 891	14 446 545	5,7%
Comptes de régularisation passif	5.7.1 et 5.7.2	3 676 872	3 523 064	4,4%
TOTAL PASSIF		364 603 265	364 892 313	-0,1%

II. Comptes de résultat au 31 décembre 2018

II.1. COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

			31/12/2018		31/12/2017	
Compte technique non-vie (en milliers d'euros)	Notes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	•	Opérations nettes	Évolution
Primes acquises	6.11	1 826 457	-100 852	1 725 604	1 962 470	-12,1%
Primes		1 824 821	-100 852	1 723 969	1 960 376	-12,1%
Variation des primes non acquises et risques en cours		1 636	0	1 636	2 094	-21,9%
Produit des placements alloués		153 884	0	153 884	165 804	-7,2%
Autres produits techniques		3 318	0	3 318	2 960	12,1%
Charges des sinistres		-1 476 266	120 137	-1 356 129	-1 5 03 683	-9,8%
Prestations et frais payés		-2 177 463	770 094	-1 407 368	-1 163 220	21,0%
Charges des provisions pour sinistres		701 197	-649 958	51 239	-340 462	-115,0%
Charges des autres provisions techniques		122 049	-188 600	-66 551	19 056	-449,2%
Participation aux résultats	6.8	-41 534	2 731	-38 802	-65 516	-40,8%
Frais d'acquisition et d'administration		-516 652	32 145	-484 507	-492 035	-1,5%
Frais d'acquisition		-430 988	0	-430 988	-580 246	-25,7%
Frais d'administration		-85 664	0	-85 664	-89 760	-4,6%
Commissions reçues des réassureurs		0	32 145	32 145	177 971	-81,9%
Autres charges techniques		-16 990	0	-16 990	-35 856	-52,6%
Variation de la provision pour égalisation		9 185	-938	8 246	-74 337	-111,1%
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	6.2	63 450	-135 378	-71 928	-21 136	240,3%

II.2. COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

			31/12/2018		31/12/2017	
Compte technique vie (en milliers d'euros)	Notes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Évolution
Primes	6.11	20 161 736	-814 231	19 347 505	19 608 985	-1,3%
Produits des placements	6.1	10 903 543	-274 330	10 629 213	10 414 610	2,1%
Revenus des placements	6.1	7 653 005	-274 330	7 378 676	7 706 889	-4,3%
Autres produits des placements	6.1	1 253 359	0	1 253 359	817 317	53,4%
Profits provenant de la réalisation des placements	6.1	1 997 178	0	1 997 178	1 890 404	5,6%
Ajustements ACAV (plus-values)		1 950 964	-34 025	1 916 939	2 795 997	-31,4%
Autres produits techniques		85 431	-191	85 240	35 564	139,7%
Charges des sinistres		-22 087 354	1 269 585	-20 817 769	-23 326 120	-10,8%
Prestations et frais payés		-22 076 027	1 245 825	-20 830 202	-23 060 164	-9,7%
Charges des provisions pour sinistres		-11 327	23 759	12 433	-265 956	-104,7%
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		7 334 028	-330 651	7 003 376	5 528 201	26,7%
Provisions d'assurance vie	5.8	7 117 888	-295 930	6 821 958	9 703 090	-29,7%
Provisions sur contrats en unités de compte		223 560	-34 443	189 117	-4 140 917	-104,6%
Autres provisions techniques		-7 420	-278	-7 698	-33 972	-77,3%
Participation aux résultats	6.8	-6 562 466	43 246	-6 519 220	-7 227 269	-9,8%
Frais d'acquisition et d'administration		-2 337 468	124 627	-2 212 841	-2 129 854	3,9%
Frais d'acquisition		-1 077 598	0	-1 077 598	-1 019 469	5,7%
Frais d'administration		-1 259 870	0	-1 259 870	-1 241 774	1,5%
Commissions reçues des réassureurs		0	124 627	124 627	131 389	-5,1%
Charges des placements	6.1	-3 593 503	5 602	-3 587 900	-2 768 540	29,6%
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	6.1	-567 301	0	-567 301	-547 957	3,5%
Autres charges des placements	6.1	-1 182 560	5 602	-1 176 957	-1 040 953	13,1%
Pertes provenant de la réalisation de placements	6.1	-1 843 642	0	-1 843 642	-1 179 630	56,3%
Ajustement ACAV (moins-values)		-4 485 982	151 794	-4 334 188	-1 352 277	220,5%
Autres charges techniques		-247 540	1 858	-245 681	-258 551	-5,0%
Produits des placements transférés		0	0	0	0	0,0%
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	6.2	1 121 389	143 285	1 264 674	1 320 747	-4,2%

II.3. COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

Compte non technique (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Évolution
Résultat technique de l'assurance non-vie	6.2	-71 928	-21 136	240,3%
Résultat technique de l'assurance vie	6.2	1 264 674	1 320 747	-4,2%
Produits des placements	6.1	611 079	576 807	5,9%
Revenu des placements	6.1	424 204	426 841	-0,6%
Autres produits des placements	6.1	72 056	45 267	59,2%
Profits provenant de la réalisation des placements	6.1	114 819	104 699	9,7%
Produits des placements alloués		0	0	0,0%
Charges des placements	6.1	-206 270	-153 334	34,5%
Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	6.1	-32 614	-30 348	7,5%
Autres charges des placements	6.1	-67 664	-57 653	17,4%
Pertes provenant de la réalisation des placements	6.1	-105 992	-65 333	62,2%
Produits des placements transférés		-153 884	-165 804	-7,2%
Autres produits non techniques	6.6	47 809	13 989	241,8%
Autres charges non techniques	6.6	-13 730	-22 202	-38,2%
Résultat exceptionnel	6.6	58 687	19 574	199,8%
Produits exceptionnels	6.6	82 926	99 195	-16,4%
Charges exceptionnelles	6.6	-24 239	-79 621	-69,6%
Participation des salariés		-21 938	-21 083	4,1%
Impôts sur les bénéfices	6.7	-349 139	-405 031	-13,8%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 165 360	1 142 526	2,0%

Engagements reçus et donnés 111.

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
1. Engagements reçus		77 221 525	56 937 781
1a. Engagements sur titres, actifs ou revenus (1)	7	73 405 281	56 937 781
1b. Autres engagements reçus (3)		3 816 243	0
2. Engagements donnés		57 058 513	56 590 985
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		11 252 713	11 064 792
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		4 803	4 586
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus (1)	7	34 438 384	37 490 053
2d. Autres engagements donnés (2)		11 362 612	8 031 553
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires (3)		10 618 075	13 809 156

naires »

⁽¹⁾ Le détail des engagements liés aux instruments financiers à terme figure en note 7
(2) Les autres engagements donnés couvrent principalement des nantissements relatifs à des traités de réassurance en acceptation ainsi que l'engagement donné dans le cadre de l'accord avec Caixa Seguridade d'un montant de 4,65 Mds R\$ devant être versé à la date de réalisation des accords (closing) soit 0,96 Md€ convertis au cours du jour de la transaction le 28 août 2018. Au cours du 31 décembre 2018, ce montant s'élève à 1,04 Md€.
(3) Les « Autres engagements reçus » figuraient en 2017 pour 2,4 Md€ dans le poste « Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires et rétrocessionnaires.

IV. Annexe aux comptes annuels

CNP Assurances, société anonyme de droit français à conseil d'administration, régie notamment par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du code de commerce, au capital de 686 618 477 €, est agréée, conformément à l'article « 2 - Objet » des statuts de la Société, pour :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social et plus généralement;
- effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2018

1.1 NOMINATION D'ANTOINE LISSOWSKI EN TANT QUE DIRECTEUR GENERAL DE CNP ASSURANCES

Le 15 novembre 2018, le conseil d'administration de CNP Assurances a approuvé la nomination d'Antoine Lissowski en qualité de directeur général de CNP Assurances.

1.2 CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENGAGEANT AVEC CAIXA SEGURIDADE

En date du 30 août 2018, CNP Assurances a annoncé la conclusion d'un protocole d'accord engageant, prévoyant un nouvel accord de distribution exclusif à long terme jusqu'au 13 février 2041 au Brésil dans le réseau de Caixa Econômica Federal (CEF), l'une des principales banques brésiliennes et l'une des cinq plus grandes en Amérique latine.

Ce nouvel accord s'appuie sur le succès historique du partenariat entre CNP Assurances et CEF depuis 2001, à travers leur filiale commune Caixa Seguros Holding (CSH) qui a démontré sa capacité à générer une combinaison de forte croissance, de rentabilité élevée et de cash-flows réguliers.

Le nouveau périmètre de l'exclusivité dans le réseau de CEF porte sur les produits de prévoyance, d'assurance emprunteur sur crédit à la consommation, et de retraite. Conformément aux termes du protocole d'accord non-engageant conclu fin septembre 2017, le nouvel accord de distribution sera mis en œuvre à travers une nouvelle société d'assurance commune qui sera créée à cet effet par CNP Assurances et Caixa Seguridade, la filiale de CEF regroupant ses activités d'assurance, dans laquelle les droits de vote seront répartis à hauteur de 51 % pour CNP Assurances et 49 % pour Caixa Seguridade, et les droits économiques à hauteur de 40 % pour CNP Assurances et 60 % pour Caixa Seguridade.

A la date de réalisation de la transaction, CSH transférera à la nouvelle société d'assurance commune les portefeuilles d'assurance afférents aux produits inclus dans le périmètre de l'accord (prévoyance, assurance emprunteur sur prêt à la consommation et retraite).

L'opération est soumise à des autorisations des autorités de supervision et à la levée de conditions suspensives.

1.3 EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES PERPETUELLES POUR UN MONTANT DE 500 M€

Le 20 juin 2018, CNP Assurances a finalisé une émission de titres obligataires subordonnés et perpétuels de 500 M€, avec une première date de remboursement optionnelle le 27 juin 2028. Cette émission portera intérêt au taux fixe de 4,75% pendant 10 ans. Le coupon sera ensuite refixé tous les cinq ans aux nouvelles conditions du taux d'intérêt de référence. Le paiement de ces coupons est discrétionnaire. Ces obligations sont par ailleurs assorties d'un mécanisme de réduction du principal et d'annulation obligatoire des coupons en cas d'insuffisance de la solvabilité de CNP assurances de sorte à tenir compte des spécificités propres à Solvabilité 2.

Les fonds provenant de l'émission entreront dans la constitution du capital réglementaire Solvabilité 2 (« Restricted Tier 1 »). Les titres ont été notés BBB- par Standards & Poor's et Baa3 par Moody 's.

Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture 2018

Néant

Note 3 Changements de méthode comptable

Néant

Note 4 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés en conformité avec le règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 modifié par le règlement de l'ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016, et avec les dispositions du code des assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre.

CNP Assurances est l'entité consolidante du groupe CNP Assurances.

4.1 FONDS PROPRES

4.1.1 Capitaux propres

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Les entreprises françaises d'assurances sont tenues de constituer dans leurs comptes annuels une réserve de capitalisation en vue de maintenir leurs revenus financiers obligataires relevant de l'article R. 343-9, indépendamment des plus ou moins-values réalisées. Cette réserve, constituée en franchise d'impôt jusqu'au 1er janvier 2010, était alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs. À compter du 1er janvier 2010, les versements et prélèvements à la réserve de capitalisation en cas de plus ou moins-values de réalisation sont effectués nets de l'effet d'Impôt à payer.

4.1.2 Actions propres

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées essentiellement à réguler les cours, sont inscrites dans un compte « valeurs mobilières de placement ».

4.2 ACTIFS INCORPORELS

Pour l'évaluation et la comptabilisation de ses actifs incorporels, qu'il s'agisse des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers ou des licences achetées, CNP Assurances applique dans ses comptes annuels le livre I titre II chapitre I section 3 du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

La durée d'amortissement correspond à la meilleure estimation de la durée d'utilité pour l'entreprise. Elle est de cinq ou huit ans.

Les amortissements relatifs aux logiciels développés en interne sont pratiqués à compter de la date réelle de mise en exploitation du logiciel. Les licences sont amorties à compter de leur date d'acquisition.

Les actifs qui ne sont plus utilisés par l'entreprise sont mis au rebut.

4.3 OPERATIONS DE PLACEMENT

4.3.1 Évaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'acquisition, nette de frais d'acquisition à l'exception :

- des placements affectés à des contrats libellés en unités de compte qui font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire, conformément à l'article 222-5 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015. Les engagements techniques relatifs à ces contrats sont réestimés corrélativement;
- des placements réévalués dans le cadre de régimes légaux.

Placements immobiliers

Conformément au règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014, CNP Assurances enregistre les immeubles par composant sur la base du coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais financiers liés à la construction des immeubles sont enregistrés en charges.

CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain *
- gros œuvre, structures et charpentes :
- façade et toiture ;
- agencements;
- installations générales techniques.

Les dépenses d'entretien sont immobilisées par composant, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'elles puissent être estimées de façon fiable.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Les revenus locatifs courus sont enregistrés au compte de résultat.

Pour établir le bilan d'ouverture au 1er janvier 2005, CNP Assurances a appliqué la méthode du calcul rétrospectif des amortissements. Cela signifie que la Société doit se replacer au moment de l'acquisition de chaque immeuble, ventiler chaque immeuble en composants, appliquer les durées d'amortissement déterminées par le Groupe et recalculer l'amortissement depuis la date d'acquisition de l'immeuble jusqu'au 1er janvier 2005.

Pour déterminer la ventilation par composant du coût amorti de chaque immeuble au 1er janvier 2005, une approche forfaitaire a été retenue consistant à définir des pourcentages de ventilation forfaitaire des catégories de composants observées sur des immeubles de référence (huit catégories) :

- habitations « haussmannien » ;
- habitations « intermédiaire et récent »;
- bureaux « ancien » :
- bureaux « intermédiaire et récent » ;
- centres commerciaux et cinémas :
- locaux d'activité ;
- IGH « habitation » ;
- IGH « bureaux ».

Les pourcentages de composants correspondent à la moyenne observée sur les immeubles de référence pour chacune des huit catégories.

Les agencements ont été réaffectés par composant compte tenu de leurs poids peu significatifs.

Placements actions

Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement, hors avoir fiscal qui est déduit de la charge d'impôt sur le bénéfice.

Obligations, prêts et titres assimilés

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive ou négative. Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les titres à taux fixe et de façon linéaire pour les titres à taux variable.

En application de l'article 122-1 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015, ce calcul est effectué pour l'ensemble des valeurs amortissables, qu'elles soient classées en R. 343-9 du code des assurances ou en R. 343-10 du code des assurances.

4.3.2 Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre : 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans sauf pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas : 20 ans ;
- installations générales techniques : 20 ans ;
- agencements: 10 ans.

4.3.3 Dépréciation des immeubles et valeurs mobilières titre par titre

Les provisions pour dépréciation sont constituées en conformité avec le livre ! titre II chapitre 3 du règlement 2015-11 du 26 novembre 2015.

Valeurs mobilières classées en R. 343-9 du code des assurances

En application de l'article 123-1, CNP Assurances apprécie « s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable ».

Les titres de dettes classées en R. 343-9 sont provisionnés dès lors qu'un risque avéré de défaut de l'émetteur est identifié. La perte potentielle due à la dégradation du risque émetteur fait l'objet d'une estimation par la Société sur la base d'une analyse multicritères. En cas de retour à meilleure fortune, la provision est reprise à due concurrence de l'amélioration du risque.

Valeurs relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances

Les placements relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances font l'objet d'un examen en vue de déterminer si la moinsvalue latente constatée en date d'arrêté a un caractère durable, en application de l'article 123-6 du règlement 2015-11 de l'ANC.

Le règlement a été construit à droit constant par rapport aux règles existantes à la date de sa promulgation. Au cas d'espèce, les dispositions de dépréciation sur la base d'une dépréciation durable ont été implémentées au 1er janvier 1995. Les dépréciations à caractère durable à cette date ont été imputées directement sur les fonds propres des entreprises du Groupe, sans effet sur le compte de résultat.

Immeubles

Les pertes de valeur font l'objet d'une provision pour dépréciation affectant les composants terrain et gros œuvre des immeubles concernés. À chaque clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée.

Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur d'expertise déterminée annuellement pour tout le patrimoine immobilier de la Société. La ventilation de la valeur recouvrable entre les composants terrain et gros œuvre est faite au prorata de la valeur nette comptable de l'immeuble.

Valeurs mobilières classées en R. 343-10

a) Critères de présomption d'une dépréciation à caractère durable

Les critères retenus pour déterminer s'il y a un indice de dépréciation durable sont adaptés en fonction de la nature et du niveau de risque des actifs concernés :

Titres de participation classés en R. 343-10

Est considéré comme indice de dépréciation durable l'existence d'un faisceau d'indices de perte de valeur de la participation, intégrant par exemple des éléments de résultat durablement négatifs ou des données prévisionnelles issues des plans d'activité.

Autres titres non amortissables classés en R. 343-10

L'article 123-10 précise qu'un des critères de présomption de dépréciation durable est la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20 % est présumée durablement dépréciée. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 %. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs étrangères.

Depuis 2012, postérieurement à la crise financière de 2008, CNP Assurances a choisi de ramener le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 20 % de moins-value latente. Ce critère s'applique aussi bien aux titres de source française ou étrangère. Il reste applicable en 2018.

Doivent faire également l'objet d'un examen, les titres :

- pour lesquels une provision a déjà été constituée ;
- qui recèlent des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement;
- qui ont affiché de manière permanente au cours du dernier semestre une décote d'au moins 30 % en cas de forte volatilité ;
- titres présentant à la date d'inventaire une décote supérieure à 50 % par rapport à leur prix de revient ou présentant post-clôture des variations anormales, ou encore pour lesquelles CNP Assurances disposerait d'une appréciation défavorable.

Titres amortissables classés en R. 343-10

En application de l'article 123-7 1°, les valeurs amortissables classées en R. 343-10 que CNP Assurances a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur maturité ont été dépréciées uniquement en cas de risque de crédit avéré.

En application de l'article 123-7 2°, les valeurs amortissables classées en R. 343-10 que CNP Assurances n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à leur maturité, ont été dépréciées en analysant l'ensemble des risques identifiés en fonction de l'horizon de détention envisagé.

b) Montant de la provision

Dans tous les cas, le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur au bilan et la valeur recouvrable.

Si la cession est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché.

Dans le cas où la Société a l'intention et la capacité de détenir les placements, en se référant notamment à la stabilité des engagements au passif et à la politique de rotation de l'actif, la valeur recouvrable prendra en compte l'horizon de détention.

La valeur recouvrable des titres de participation prend en compte les spécificités de chaque société notamment en termes de perspectives de résultat et de données prévisionnelles issues des plans d'activité. Elle est établie en fonction de la valeur d'utilité des titres et selon une approche multicritère, dans une approche long terme.

Pour les autres actions et parts d'OPCVM, la valeur recouvrable est établie par référence à la juste valeur appréciée selon une approche multicritère, capitalisée au taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque prudemment estimée (le taux de capitalisation correspondant au taux TME + 500 points de base), ou à défaut la moyenne de marché du dernier mois considéré, sur la durée de détention probable des actifs correspondants. La durée de détention tient compte de la capacité de la Société à conserver ces placements financiers et des intentions de détention de la Société.

CNP Assurances enregistre une provision pour dépréciation à caractère durable de 2 008 M€ pour les actions et OPCVM.

4.3.4 Dépréciation globale des immeubles, actions et titres assimilés

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité figurant au passif du bilan.

En application des dispositions de l'article R. 343-5 du code des assurances modifiant certaines règles d'investissement des entreprises d'assurances, cette provision est constituée lorsque la valeur globale d'une part, des actifs amortissables relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances que l'entreprise n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à l'échéance et, d'autre part, des actifs non amortissables classés en R. 343-10 est en moins-value latente conformément à l'article R. 343-5 du code des assurances.

CNP Assurances a opté pour l'option d'étalement de la PRE selon les dispositions reprises dans l'article R. 343-6 du code des assurances.

Les hypothèses relatives à l'évaluation de la duration des passifs définie par l'article A. 343-1-2 du code des assurances sont les suivantes : projections année par année des flux de prestations (rachats, rachats partiels et décès) sur une période de 50 années. Les échéances de prestations peuvent être amenées à évoluer pour de multiples raisons, notamment du fait des options de rachats portées par l'assuré. Par ailleurs, aucun effet d'actualisation n'a été pris en compte. La duration a été bornée par 8 et arrondle afin d'obtenir un nombre entier.

Sur la base de cette duration, la PRE est étalée sur huit ans. Le report de charge est constaté en produit non technique au crédit du compte de produit non technique « 753 - variation de PRE restant à constater » par le débit du compte « 379 - PRE restant à constater ». Il en est fait mention dans les annexes des états financiers (annexe 5.10).

Conformément à l'article R. 322-6 du code des assurances, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L. 232-11 du code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L. 232-12 du même code.

Valeur de réalisation

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières et titres cotés sont retenus pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours avant cette date;
- les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenues pour la moyenne des prix de rachat publié au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la commission de contrôle des assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert ; la valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net déterminé selon l'expertise annuelle à laquelle procède CNP Assurances pour son patrimoine immobilier ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

La PRE est calculée sur la base des cours moyens du mois de décembre conformément à l'article R. 343-5 du code des assurances

Par ailleurs, sont comprises dans la base de calcul de la PRE « les moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme prévues aux articles R. 332-45 à R. 332-47 ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R. 343-10 ». Ces moins-values latentes sont prises en compte à hauteur de la partie excédant la valeur des titres ou espèces donnés en garantie. Les plus-values latentes ne sont prises en compte que si elles sont garanties dans les conditions prévues à l'article R. 332-56, c'est-à-dire s'il existe une convention-cadre entre l'émetteur et le détenteur de l'IFT avec collatéralisation des plus ou moins-values latentes.

Les autres IFT non garantis par un collatéral sont exclus de l'évaluation des plus ou moins-values latentes non couvertes par des provisions.

4.3.5 Cessions et échanges

Les plus et moins-values de cessions sur les placements sont calculées selon le mode FIFO sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation.

Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

La plus ou moins-value constatée dans le cadre d'une OPE est calculée sur la base de l'estimation la plus sûre du titre, qui peut correspondre :

- soit à la moyenne des cours de la société initiatrice de l'offre, sur une période comprise entre la date de lancement de l'offre et la date de l'échéance :
- soit au cours de Bourse (cours de clôture) de la date de publication des résultats de l'offre par l'autorité compétente.

4.3.6 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements (hors ajustement des actifs représentatifs de contrats en unité de compte) est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques (y compris la réserve de capitalisation), qui figurent dans le cadre « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres (à l'exclusion de la réserve de capitalisation) qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

4.3.7 Conversion des opérations en devises

CNP Assurances applique les dispositions du titre IV du livre II du règlement 2015-11 de l'ANC relatif au traitement comptable des opérations réalisées en devises des entreprises régles par le code des assurances.

Sont considérées comme des opérations en devises :

- les charges facturées ou contractuellement libellées en devises ;
- les produits facturés ou contractuellement libellés en devises ;
- les provisions techniques libellées en devises en application de l'article R. 343-2 du code des assurances ;
- les dettes et emprunts de toute nature libellés en devises ;
- les créances et prêts de toute nature libellés en devises ;
- les acquisitions, cessions et autres opérations sur immeubles localisés dans des États où les transactions s'effectuent normalement dans une monnaie autre que l'euro, et sur parts de sociétés immobilières non cotées détenant de tels immeubles, à proportion de la valeur de ces immeubles;
- les opérations sur titres de créances non amortissables, et titres de propriété ou assimilés autres que les titres de propriétés immobilières mentionnés ci-dessus iorsque la monnaie de négociation n'est pas l'euro;
- les engagements pris ou reçus lorsque la réalisation de l'engagement constituerait une opération en devises au sens du présent article.
- les amortissements dépréciations et provisions ainsi que les remboursements se rapportant à des opérations en devises au sens du présent article.

Ces opérations sont enregistrées dans leur devise de négociation ou de règlement dans chacune des comptabilités devises (utilisation d'une comptabilité plurimonétaire), conformément à l'article 241-2 du règlement ANC 2015-11.

CNP Assurances applique l'article 241-5 de ce même règlement et distingue :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernant principalement en assurance et réassurance les titres de participations stratégiques négociés en devises, les dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne doit pas être affectée par la volatilité des cours de change;
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

En outre, des comptes distincts de positions de change sont utilisés, dans le bilan et le hors-bilan et pour chaque devise pour d'une part, les positions de change structurelles et d'autre part, pour les positions de change opérationnelles.

À l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euro, au cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

Les différences de conversion sur les positions structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et au hors-bilan.

Les différences de change sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change (compte 665 « Pertes de change » ou 765 « Profits de change »).

Conformément à l'article 241-6, les différences latentes de change opérationnelles de CNP Assurances au 31 décembre 2018 ont été comptabilisées par résultat.

4.3.8 Instruments financiers à terme

CNP Assurances utilise des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur des marchés organisés, dans le cadre de la gestion de son exposition financière. Ces produits sont utilisés uniquement dans des stratégies de macrocouverture.

CNP Assurances applique le règlement 2002-09 du CRC relatif aux instruments financiers à terme depuis le 1er janvier 2003.

Les stratégies mises en place permettent notamment de gérer l'exposition aux risques de :

- taux d'intérêt sur le portefeuille obligataire et sur les contrats d'assurance à rendement minimum garanti ;
- baisse des actions ;
- change.

Risque de taux

Les instruments de couverture sont :

- des options sur les taux d'intérêt du type cap ou floor qui prennent de la valeur en phase de baisse des taux (floors) ou de hausse des taux (caps);
- des options de vente d'obligation qui se valorisent en corrélation avec la baisse de cours de l'obligation.

Risque de spread de crédit

Afin de se protéger contre une dégradation importante des *spreads* de crédit, CNP Assurances a mis en place une couverture partielle par l'achat d'options sur CDS indices.

Ces instruments permettent de compenser la baisse de valeur des obligations à taux fixes détenues dans les portefeuilles.

Couverture du risque de baisse des actions

CNP Assurances a mis en place une couverture partielle de son portefeuille action par des options qui se valorisent en corrélation avec la baisse du marché actions.

Compte tenu des masses et des enjeux financiers en résultant, les couvertures partielles du portefeuille de CNP Assurances sont réalisées de manière dynamique en profitant d'opportunités de marché et en recherchant une optimisation du coût global du dispositif.

Couverture du risque de change

CNP Assurances a mis en place une stratégie de couverture du risque de change :

- sur le réal brésilien pour couvrir le résultat de l'année de Caixa Seguros Holding ;
- sur le real brésilien pour couvrir les actifs de la participation CNP Assurances Participações LTDA détenue par CNP Assurances:
- dans le cadre du renouvellement des accords avec Caixa Econômica Federal, des instruments de couverture du risque de change correspondant à des options sur devise visant à se prémunir contre une appréciation du réal par rapport à l'euro ont été souscrits. La couverture porte sur une partie du montant à payer au moment de la réalisation (« Closing ») des accords renouvelés de distribution avec le partenaire Caixa Seguridade;
- sur la livre sterling lors de l'émission en 2011 d'une dette subordonnée libellée dans cette devise ;
- sur le dollar lors de l'émission en 2013 d'une dette subordonnée perpétuelle libellée dans cette devise ;
- sur le dollar lors de l'émission en 2016 d'une dette subordonnée perpétuelle libellée dans cette devise.

Traitement comptable

- L'ensemble des IFT en cours à la clôture de l'exercice est pris en compte dans l'état récapitulatif des placements fourni dans l'annexe aux comptes annuels. Dans l'état récapitulatif, les IFT liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie.
- En l'absence de transfert en pleine propriété, les titres donnés ou reçus en garantie sont évalués en valeur de réalisation dans le tableau des engagements donnés ou reçus.
- La valeur temps et la valeur intrinsèque de la prime initiale ne sont pas isolées, quel que soit le type d'IFT.

Stratégie d'investissement ou de désinvestissement

- La prime correspondant à la valeur intrinsèque et la valeur temps est portée en compte de régularisation jusqu'au débouclement de la stratégie. Par exception, pour les contrats garantissant un taux plancher ou plafond, la prime est étalée sur la durée de vie de l'instrument.
- Les liquidations de marges créditrices ou débitrices, les autres flux périodiques et les soultes sont maintenues en compte de régularisation sur la durée de vie de la stratégie.
- Au dénouement de la stratégie, le solde du compte de régularisation ou le résultat dégagé sur l'IFT sont intégrés au prix d'achat des placements acquis ou au prix de vente des placements cédés.

Stratégie de rendement

- Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'instrument.
- Néanmoins, il a été procédé à un étalement linéaire car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de façon significative des calculs effectués sur la base du taux de rendement effectif.
- Les résultats sur les stratégies de rendement sont appréhendés sur la durée de vie de l'IFT, les éventuels flux résiduels sont pris en résultat au dénouement.

4.4 ACTIFS CORPORELS

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et informatique et d'installations diverses.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et amorties sur la durée estimée de leur utilité pour l'entreprise. Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

4.5 ASSURANCE VIE ET CAPITALISATION

4.5.1 Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

Les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice.

4.5.2 Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques de primes des contrats en unités monétaires (euros) correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal au plus haut taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. Par ailleurs, CNP Assurances peut avoir recours à la faculté d'étalement du changement de table prévu par les textes; l'effet du changement de table n'est pas systématiquement affecté au contrat. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques sont zillmérisées sans que toutefois la provision d'un contrat puisse être négative. La zillmérisation consiste à déduire des provisions mathématiques la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les primes. Les chargements retenus pour la zillmérisation correspondent aux conditions tarifaires.

Les frais d'acquisition des contrats figurent à l'actif du bilan à concurrence de l'écart de zillmérisation (écart entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L. 343-1 du code des assurances et le montant des mêmes provisions qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements des assurés) conformément à l'article 151-2 du règlement 2015-11 de l'ANC.

Corrélativement, une provision pour frais d'acquisition reportés (R. 343-3-7 du code des assurances) a été constituée au passif du bilan pour un montant équivalent.

La provision globale de gestion, mentionnée à l'article R. 343-3.4 du code des assurances, est destinée à provisionner l'engagement pris par l'assureur de garantir la gestion de ses contrats jusqu'à leur terme, dans le cadre d'hypothèses conformément aux dispositions de l'article 142-6 du règlement ANC n°2015-11.

Cette provision est déterminée par un calcul prospectif des coûts de gestion qui ne peuvent être financés par la marge administrative et financière. Elle est calculée par ensemble homogène de contrats. Ce calcul repose principalement sur les profils assurés, les caractéristiques des contrats et des hypothèses déterminées sur un historique récent telles que les coûts, les rachats et la production financière.

Au 31 décembre 2018, le montant de la provision globale de gestion pour les contrats épargne retraite s'élève à 249 M€.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions pour frais de gestion des sinistres (PFGS) correspondent aux frais qui seront engagés lors du règlement des

sinistres, qu'ils soient internes à la compagnie d'assurances ou relevant d'une délégation de gestion.

Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts garantis des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers est dotée en application de l'article R. 343-3-5 du code des assurances et de l'article 142-8 du règlement ANC 2015-11.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

4.6 ASSURANCE INVALIDITE ACCIDENT MALADIE

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations. Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période;
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Au 31 décembre 2018, les provisions pour risques croissants s'élèvent à 229 M€ pour les contrats emprunteur. Le calcul de cette provision est réalisé de façon prospective par différence de la valeur actuelle des engagements futurs de l'assureur et de l'assuré, aux taux techniques réglementaire, et intègre des lois d'expérience biométriques (incidence et/ou maintien décès et arrêt de travail) et comportementales (rachat), construites à partir des données historiques des portefeuilles.

Concernant les contrats dépendance en viager, les provisions pour risques croissants s'élèvent à 380 M€ au 31 décembre 2018. Le calcul de cette provision est réalisé par différence de la valeur actuelle des engagements futurs de l'assureur et de l'assuré. Ce calcul s'appuie en particulier sur les lois d'expérience biométriques (incidence et maintien en dépendance) construites sur l'historique du portefeuille, des lois réglementaires sur le décès et un taux d'actualisation évalué sur la base de la structure d'actif en représentation de ces engagements.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés d'après un taux calculé en fonction des coûts réels,

4.7 REASSURANCE

4.7.1 Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

4.7.2 Acceptations

Les acceptations en réassurance sont enregistrées d'après les éléments transmis par les cédants ou en l'absence d'informations suffisantes d'après une estimation des comptes non reçus.

4.8 COMPTES DE TIERS ET DE REGULARISATION

Ces comptes sont alimentés conformément au Chapitre IV du Titre III du livre III du règlement 2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

4.9 AVANTAGES AU PERSONNEL

CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel.

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Il s'agit donc principalement des éléments de salaires,

cotisations de sécurité sociale, primes, bonus, congés payés et des avantages non monétaires (assistance médicale, logement, voiture et biens et services gratuits ou subventionnés).

4.9.1 Compte épargne-temps et plan d'épargne pour la retraite collectif

Les salariés de CNP Assurances bénéficient du dispositif de compte épargne-temps (CET). Ce dispositif d'aménagement du temps de travail permet aux collaborateurs d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises.

Les accords d'entreprise prévoient que le CET peut alimenter le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) avec abondement de l'employeur.

4.9.2 Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médaille du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

4.9.3 Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations corporate de haute qualité, dès qu'un marché actif existe, et en fonction de la duration des engagements.

4.9.4 Mode de comptabilisation

Les écarts actuariels des avantages à long terme sont reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice, au coût des services passés et aux écarts actuariels:
- un élément de frais financier égal au coût financier, au rendement attendu des actifs du régime.

4.10 FRAIS D'ACQUISITION ET DE GESTION

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats;
- e les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.

Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

L'enregistrement et l'affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature et centre de responsabilité avant d'être réaffectés par destination ;
- les règles d'affectation vers les destinations sont définies en fonction de l'activité rattachée au centre de responsabilité.

Une affectation par destination est réalisée :

- a directement lorsque la nature de l'activité le prévoit (acquisition d'affaires nouvelles, gestion des sinistres...);
- indirectement sur la base de relevés d'activités ou de clés statistiques adaptées.

4.11 PLAN EPARGNE RETRAITE POPULAIRE ET PLAN EPARGNE RETRAITE ENTREPRISE

La comptabilité des PERP et des PERE commercialisés par CNP Assurances est tenue selon le livre II Titre III du règlement ANC 2015-11. Afin de préserver le droit des assurés d'exercer un privilège spécial prévoyant que l'actif est affecté au règlement des prestations, un canton a été créé pour enregistrer ces opérations. Chaque PERP et PERE fait l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'effectation.

Des comptes distincts sont établis au titre du PERP et PERE et présentés au comité de surveillance.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de la Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode FIFO.

Dans les comptes du plan :

- la provision pour participation aux excédents enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice :
- la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du canton est globalement en moins-value latente :
- la réserve de capitalisation est calculée sur le portefeuille cantonné du PERP et est classée en autres provisions techniques vie relatives aux contrats PERP et PERE.

Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits précédemment.

Lorsqu'une provision pour risque d'exigibilité est constituée dans la comptabilité auxiliaire d'affectation d'un PERP ou d'un PERE, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 343-6 du code des assurances est constaté dans les comptes de l'entreprise et n'affecte pas cette comptabilité auxiliaire.

4.12 PROVISION TECHNIQUE SPECIALE COMPLEMENTAIRE DU REGIME L. 441-1

CNP Assurances est assureur de plusieurs régimes de retraites en point régis par l'article L. 441-1 du code des assurances. L'article R. 441-21 du code des assurances dispose que l'assureur calcule chaque année le montant de la provision mathématique théorique (PMT) qui serait nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées sur la base de la valeur de service à la date de l'inventaire.

Selon l'article R. 441-7 du code des assurances la provision technique spéciale (PTS) est déterminée ;

- en ajoutant à la provision technique spéciale d'ouverture :
 - les cotisations versées, nettes des chargements inclus dans les cotisations et de taxes,
 - la totalité des produits et charges financiers générés par les actifs affectés à la provision technique spéciale ;
- en prélevant :
 - les prestations servies,
 - les chargements de gestion.

S'agissant de la provision technique spéciale complémentaire (PTSC), le ratio qui permet de déterminer la nécessité ou non de constater cette provision, prend désormais en compte, au numérateur, les plus ou moins-values latentes nettes sur les actifs affectés à la PTS.

Ces textes introduisent également une nouvelle provision, la provision technique spéciale de retournement (PTSR). Selon le code des assurances ces régimes pourront désormais baisser la valeur de service du point et devront en préciser les modalités d'application dans leur convention. Les mécanismes de fonctionnement de la PTSR et PTSC en lien avec la couverture PMT figurent dans les décrets n°2017-1173 et n°2017-1172 et plus particulièrement les articles R. 441-7, R. 441-7-1 et R. 441-21 du code des assurances. À l'heure actuelle les conditions générales des contrats de CNP Assurances ne prévoient pas cette possibilité de baisse de la valeur de service.

Ces provisions sont inscrites au sein de la comptabilité auxiliaire d'affectation en application de l'article R. 441-12 du code des assurances.

4.13 PROVISION COLLECTIVE DE DIVERSIFICATION DIFFEREE

CNP Assurances a décidé de mettre en œuvre le mécanisme temporaire de transfert d'actifs présentant des plus-values latentes du fonds euros vers les fonds euro-croissance, autorisé par le décret n°2016-959 du 13 juillet 2016 et l'arrêté du 13 juillet 2016 relatifs aux possibilités temporaires de transfert d'actifs vers des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification. Un actif présente une plus-value latente lorsque sa vente dans les conditions de marché actuelles, si elle avait lieu aujourd'hui, générerait un gain financier par rapport à sa valeur inscrite dans les comptes de notre organisme. Ce mécanisme, applicable jusqu'au 31 décembre 2018 inclus, vise à faciliter le développement des fonds euro-croissance par le biais du transfert, dans les limites fixées par ce décret, d'une partie des plus-values latentes présentes sur le fonds euros, mais non attribuées à ce jour à la communauté des assurés de ce fonds.

4.14 FISCALITE

4.14.1 Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales, Montparvie 2, CNP Caution, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Âge d'Or Expansion, SAS THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramídes 2, Ecureuil Vie Investment, 270 Investments, US Real Estate EVJ, US Real Estate 270, Pial 34, Passage du Faidherbe, Alleray, Yellowalto, FPIP, Lyfe, Sogestop K, Foncière HID, Pierre et Surene, 23-25 Marignan, 36 Marbeuf, 46 Kleber, 46 Kleber Holding, Infra Invest France, Neuilly Pilot, 41 rue Ybry Holding, Ybry pont Neuilly, Geosud, Friedensallee.

4.14.2 Crédit impôt compétitivité emploi

Le CICE, ou crédit impôt compétitivité emploi, a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Son assiette est constituée des rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales, versées au cours de l'année civile, dans la limite de 2,5 SMIC, calculés sur la base de la durée légale du travail. Son montant correspond à 6 % de cette assiette au titre de l'année 2018.

En accord avec la note d'information de l'Autorité des normes comptables publié le 28 février 2014, le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte « charges de personnel ». Ce CICE s'impute sur l'impôt sur les sociétés.

Ainsi, au titre de l'année 2018, CNP Assurances a bénéficié d'un crédit d'impôt compétitivité emploi pour un montant de 1,3 M€, qui a eu pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité au travers notamment d'efforts en matière d'investissements, de formation et de prospection de nouveaux marchés.

4.14.3 Impôt différé

CNP Assurances n'enregistre pas de provision pour impôt différé dans ses comptes annuels.

4.15 CONSOLIDATION

Les comptes de CNP Assurances, en tant que société mère, sont consolidés dans les comptes du groupe CNP Assurances par intégration globale.

Note 5 Postes du bilan

5.1 ÉVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS, CONSTRUCTIONS, TITRES DE PROPRIETE SUR LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Montants bruts	Valeur brute au début				Valeur brute à la fin de
(en milliers d'euros)	de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transferts *	l'exercice
Actifs incorporeis	316 254	21 022	1 326	0	335 950
Logiciels	316 254	21 022	1 326		335 950
Terrains et constructions	12 142 573	1 826 727	1 544 471	51	12 424 880
Terrains forestiers	102 204	2 720	1 710	0	103 214
Immeubles bâtis	237 865	123	3 161	5 621	240 449
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	11 789 049	1 816 051	1 536 415	51	12 068 736
Placements immobiliers en cours	13 455	7 833	3 186	-5 621	12 480
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	6 978 851	899 882	622 199	2 576 650	9 833 184
Placements dans les entreprises liées	4 657 923	535 948	263 393	1 925 246	6 855 724
Placements dans les entreprises avec les- quelles il existe un lien de participation	2 320 928	363 935	358 807	651 404	2 977 460
TOTAL GÉNÉRAL	19 437 678	2 747 631	2 167 996	2 576 701	22 594 014
1017th Guillian	10 407 070	2141001	2 107 330	2010101	22 004 014
Amortissements et provisions	Valeur brute au début				Valeur brute à la fin de
(en milliers d'euros)		Augmentations	Diminutions	Transfert	l'exercice
Amortissements des logiciels	246 282	22 711	133		268 861
Amortissements des immeubles	106 491	4 632	209	0	110 914
Provisions pour dépréciation des terrains	2 248	253	364	0	2 138
Provisions pour dépréciation des immeubles	0	0	0	0	0
Provisions sur participations immobilières	237 507	40 175	107 325	11	170 368
Provisions sur entreprises liées	415 495	80 847	19 798	196	476 740
Provisions sur autres participations	52 034	2 682	3 858	0	50 858
TOTAL GÉNÉRAL	1 060 057	151 300	131 687	207	1 079 878
Montants nets (montants bruts moins	Valeur nette		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Valeur nette
amortissements et provisions)	au début				à la fin de
(en milliers d'euros)	de l'exercice A	Augmentations	Diminutions	Transfert	l'exercice
Actifs incorporels	69 972	-1 689	1 193	0	67 090
Logiciels	69 972	-1 689	1 193	0	67 090
Terrains et constructions	11 796 327	1 781 667	1 436 573	40	12 141 460
Terrains forestiers	99 955	2 466	1 346	0	101 076
Immeubles bâtis	131 374	-4 509	2 951	5 621	129 536
Parts et actions de stés immobilières non cotées	11 551 543	1 775 876	1 429 090	40	11 898 369
Placements immobiliers en cours	13 455	7 833	3 186	-5 621	12 480
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de parti-					
et avec lesquelles il existe un lien de parti- cipation	6 511 322	816 353	598 543	2 576 454	9 305 586
et avec lesquelles il existe un lien de parti- cipation Placements dans les entreprises liées	6 511 322 4 242 428	816 353 455 100	598 543 243 594	2 576 454 1 925 050	9 305 586 6 378 984
et avec lesquelles il existe un lien de parti- cipation					

5.2 PLACEMENTS

5.2.1 État récapitulatif des placements

O.Z. I Etat 1000pilate and pieces		Malayanatta	Valeur
(a. m. Warm days a)	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan *	de réalisation
(en milliers d'euros) i - Placements (détail des postes 3 & 4 du bilan)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	12 416 622	12 133 203	16 157 752
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts			
Q,OLCANI	29 105 960	26 569 671	30 958 236
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	840 673	585 732	799 033
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	25 467 404	25 370 960	28 361 024
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	27 714 624	27 714 624	27 845 588
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	197 656 439	199 806 932	215 505 145
IFT stratégies d'Investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	1 104 423	535 715	-689 985
6) Prêts hypothécaires	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	123 000	123 000	127 491
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	228 494	228 494	228 494
Depots autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces			
et autres placements	343 452	343 452	343 452
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	33 996 013	33 996 013	33 996 013
Piacements immobiliers	0	0	0
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
IFT autres opérations	0	0	0
12) Total des lignes 1 à 11	328 997 104	327 407 796	353 632 243
a) dont :			
placement évalués selon l'article R. 343-9	195 787 761	197 372 878	211 992 956
placement évalués selon l'article R. 343-10	98 941 202	95 766 778	107 371 146
placement évalués selon l'article R. 343-13	33 996 013	33 996 013	33 996 013
placement évalués selon l'article R. 343-11	272 128	272 128	272 128
b) dont :			
valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	292 580 602	290 937 759	314 117 554
valeurs garantissant les engagements envers les institutions			
de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0
valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	8 813 431	8 813 431	8 813 431
valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires	8 836 351	9 342 297	10 994 678

Valeur brute	Valeur nette	Valeui
au bilan	au bilan *	de réalisation
18 766 720	18 314 308	19 706 580
328 133 621	326 576 319	351 937 650
863 483	831 477	1 694 593
2 607 688	2 607 688	2 607 688
360 141	360 141	360 141
2 812 874	2 812 874	2 812 874
5 780 703	5 780 703	5 780 703
334 777 807	333 188 499	359 412 947
	18 766 720 328 133 621 863 483 2 607 688 360 141 2 812 874 5 780 703	18 766 720 18 314 308 328 133 621 326 576 319 863 483 831 477 2 607 688 2 607 688 360 141 360 141 2 812 874 2 812 874 5 780 703 5 780 703

5.2.2 Investissements en obligations d'État

Émetteurs	Exposition brute prix	
(en millions d'euros)	de revient (1)	Exposition nette (2)
France	75 248	5 619
Italie	6 170	462
Belgique	6 737	408
Espagne	9 108	800
Autriche	3 633	130
Brésil	0	0
Portugal	413	29
Pays-Bas	333	21
Irlande	870	49
Allemagne	2 846	120
Grèce	10	0
Finlande	88	3
Pologne	278	31
Luxembourg	33	15
Suède	0	0
Slovénie	78	3
Canada	973	109
Supra	6 505	569
Autres	383	40
TOTAL	113 707	8 406

⁽¹⁾ Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus

⁽²⁾ L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différée : les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôts différés et de participation aux bénéfices différée tels qu'ils seraient appliqués pour la comptabilité reflet en normes IFRS

5.3 CREANCES ET DETTES VENTILEES SELON LEUR DUREE

État des créances			À plus d'1 an	
(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 124 468	2 119 385	5 084	
Primes restant à émettre	1 711 427	1 711 427		
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	413 041	407 958	5 084	
Créances nées d'opérations de réassurance	456 763	456 763		
Autres créances	4 579 882	4 579 882		
Personnel	152	152		
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	564 679	564 679		
Débiteurs divers	4 015 051	4 015 051		
Capital appelé non versé	0	0		
TOTAL	7 161 114	7 156 030	5 084	

État des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des ces- sionnaires	11 814 847	11 814 847		
Autres dettes	27 164 416	27 097 921	6 6 494	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 094 572	1 094 350	222	
Dettes nées d'opérations de réassurance	798 647	798 647		
Dettes envers des établissements de crédit	181 660	181 660		
Autres dettes	25 089 537	25 023 265	66 272	
Titres de créance négociables émis par l'entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	8 779 057	8 712 785	66 272	
Personnel	365 774	365 774		
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	667 815	667 815		
Créanciers divers	15 276 891	15 276 891		
TOTAL	38 979 263	38 912 768	66 494	

5.4 PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIEES

5.4.1 Montant des placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Libellé			Total 31/	12/2018	Entreprise	s avec un lien	de particip	ation		Entreprises liées	
			Dépré-							Dépré-	
(en milliers d'euros)	Actions	Autres	ciations	VNC	Actions	Autres Dépr	éciations	VNC	Actions	Autres ciations	VNC
Sociétés d'assurances											
ARIAL CNP ASSURANCES	43 380			43 380	43 380			43 380			
AVENIR SANTÉ	1 099	401		1 500					1 099	401	1 500
CAIXA SEGUROS HOLDING	434 906			434 906					434 906		434 906
CNP ASSURANCES BRASIL HOLDING LTDA	D 400			0.400							
CNP ASSURANCES COM-	8 128			8 128					8 128		8 128
PAÑÍA DE SEGUROS	20 788		7 379	13 409					20 788	7 379	13 409
CNP CAUTION	464 917			464 917					464 917		464 917
CNP CYPRUS INSURANCE				•							
HOLDINGS LIMITED	145 915		15 457	130 458					145 915	15 457	130 458
CNP EUROPE LIFE LIMITED	13 526			13 526					13 526		13 526
CNP LUXEMBOURG	32 000			32 000					32 000		32 000
CNP PARTNERS	173 929			173 929					173 929		173 929
CNP UNICREDIT VITA	726 775		309 155	417 620					726 775	309 155	417 620
MFPRÉVOYANCE	67 853			67 853					67 853		67 853
CNP SANTANDER INSU-											
RANCE EUROPE DAC	111 670			111 670					111 670		111 670
CNP SANTANDER INSU- RANCE LIFE DAC	199 926			199 926					400.000		400.000
CNP SANTANDER INSU-	199 920			188 820					199 926	······································	199 926
RANCE SERVICES IRE-											
LAND LIMITED	2 400			2 400					2 400		2 400
SINO-FRENCH LIFE IN-											
SURANCE COMPANY LIMITED	0.405		0.405		0.405						
Sous-total	6 125	404	6 125	0.445.004	6 125	<u>_</u>	6 125				
Autres sociétés	2 453 337	401	338 116	2 115 621	49 605	0	6 125	43 380	2 403 832	401 331 992	2 072 241
270 INVESTMENTS	125 573	274.050		400 600					405 570	074.050	100.000
3i GROWTH CAPITAL F	15 516	374 050		499 623					125 573	374 050	499 623
AGE D'OR EXPANSION	6 668	2 200	1 309	15 516 7 558					15 516	2.000 4.000	15 516
ALPINVEST FEEDER (EU-	0 000	2 200	1 308	7 330					6 668	2 200 1 309	7 558
RO) V C.V.	34 792			34 792					34 792		34 792
ASSURISTANCE	13 427			13 427					13 427		13 427
AXA INFRASTRUCTURE											10 121
PARTNERS	9 000			9 000	9 000			9 000			
AZIMUT	9 147		9 147			·			9 147	9 147	
BABYLON INVESTMENTS											
BV	48 441			48 441	48 441			48 441			
BRIDGEPOINT EU- ROPE IV G	8 575			8 575					0.676		0.575
CANTIS	0 0/0	62		62	0	62		62	8 575		8 575
CARTERA PBTAMSI	15 000	02		15 000		02		02	15 000		15 000
CBPE CAPITAL VIII SPE-	10 000			13 000		·			15 000		15 000
CIAL INVESTORS	9 614		2 841	6 773					9 614	2 841	6 773
CLEANTECH EUROPE II											
SPECIAL INVESTORS	13 350		1 843	11 507					13 350	1 843	11 507
CNP ASSURANCES PARTI-											
CIPAÇÕES LTDA	554 573		61 861	492 712					554 573	61 861	492 712
CNP FORMATION	37		17	20					37	17	20
CNP PRIVATE EQUITY FOR PERSONAL SAVINGS	48 204			48 204					48 204		48 204
CNP TECHNOLOGIES DE	10 201			70 204					40 204		40 204
L'INFORMATION	914	4 000		4 914					914	4 000	4 914
CREDICOOP AFAVyDC	7 460		7 460		7 460		7 460				
CTE	1 084 046			1 084 046	1 084 046			1 084 046			
DIF INFRASTRUCTURE II	37 190		37 190						37 190	37 190	
DIWISE	50			50					50		50
ECUREUIL VIE DÉVELOP-										•	
PEMENT	18	1 000		1 018	18	1 000		1 018			
ECUREUIL VIE IN-	328 338	50 000		378 338					328 338	50 000	378 338

Libellé		Т	otal 31/1	2/2018	Entreprise	es avec un lien de p	articipati	ion		Entreprise	s liées	
Libene			Dépré-								Dépré-	
(en milliers d'euros)	Actions	Autres c	•	VNC	Actions	Autres Déprécia	tions	VNC	Actions	Autres	ciations	VNC
VESTMENT	Aottolio	Autros o	idilolio	- 1110								
FILASSISTANCE SERVICES	228			228					228			228
FORESTIÈRE CDC	2 567	3 233		5 799	2 567	3 233		5 799				
		3 233		11 119	2.001	0 200			11 119			11 119
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	11 119			139 488					139 488			139 488
GEOSUD PROPRIÉ	139 488			138 400					100 100			
GROUPEMENT PROPRIÉ- TÉS CDC CNP	6			6	6			6				
HOLDING D'INFRASTRUCTURES GAZIÈRES	420 471			420 471					420 471			420 471
				2416	2 416			2 416				
INFRA VIA	2 416				2410			2 (10	6 265			6 265
INFRA-INVEST	6 265	04/470	04.044	6 265					102 001	94 473	24 914	171 560
INFRA-INVEST FRANCE	102 001	94 473	24 914	171 560					102 001		2.0,.	
INFRASTRUCTURE PART- NERS (MORGAN STANLEY)	43 341		4 894	38 447					43 341		4 894	38 447
INTER EXPANSION-				0.000	6 062			6 062				
FONGEPAR	6 062			6 062	0 002			0 002	61	50		111
LANCOSME	61	50		111					100	150	40	210
LYFE	100	150	40	210					100	100		2.10
MERIDIAM INFRASTRUC- TURE	103 584			103 584	103 584			103 584				
MERIDIAM TRANSITION	149 989			149 989	149 989			149 989				
MONTAGU IV (SCOTS	140000			110000	.,							
FEEDER)	10 152			10 152					10 152 675			10 152 675
MONTPARVIE 2	675			675					5	8 223		8 228
MONTPARVIE IV	5	8 223		8 228					5	O ZEO		5
MONTPARVIE V	5			5					30 000	-		30 000
OPEN CNP	30 000			30 000					2 000		610	1 390
SMCA	2 000		610	1 390					156		82	74
SOGESTOP K	156		82	74							02	18 626
SOGESTOP L	18 626			18 626					18 626			
YOUSE HOME	100			100					100			100
CNP LOANS INFRA 3 (PART)	150			150					150			150
CNP LOANS INFRA 6 (PART)	150			150					150			150
ISODEV GEN 2 (UNITS)	62			62					62			62
LBPAM INFRASTRUCTURE	130 995			130 995					130 995			130 995
LBPAM INFRASTRUCTURE 2	180 750			180 750					180 750			180 750
LBPAM MONTPARNASSE INFRASTRUCTURE	363 030			363 030					363 030			363 030
LBPAM MONTPARNASSE REAL ESTATE	651 002			651 002					651 002			651 002
LBPAM REAL ESTATE 2	130 210			130 210					130 210			130 210
NATIXIS MONTPARNASSE	228 900			228 900					228 900			228 900
SCHRODERS SECURITI- SATION (FRANCE) FCT	227 338			227 338					227 338			227 338
Autres sociétés*	1 510 071		37 273	1 472 798	1 510 071		37 273	1 472 798				
Sous-total	6 842 006	537 440		7 189 965	2 923 660		44 733	2 883 222	3 918 345	533 146	144 749	4 306 743
				9 305 586	2 973 165		50 858	2 926 602	6 322 178		476 740	6 378 984
Total par nature	9 295 343	537 841	251 280	\$ 200 000	2010 100	7 5-07	-2 -20					

^{*} Correspond à des FCPR et FDNC dont CNP Assurances détient moins de 50 % du capital

Cette note ne présente pas les sociétés immobilières qui figurent dans la rubrique « Terrains et constructions » à l'actif du bilan et plus précisément dans la rubrique « Parts et actions de sociétés immobilières non cotées » de l'annexe 5.1 Évolution des actifs incorporeis, constructions, titres de propriété sur les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation

5.4.2 Charges et produits financiers des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

Libellé (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation	31/12/2018	31/12/2017
Charges financières	82 086	5 933	88 019	42 904
Produits financiers	468 551	189 240	657 791	776 639

5.4.3 Créances et dettes des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

Libellé (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation	31/12/2018	31/12/2017
Créances	23 135	-8 657	14 478	43 722
Autres créances	23 135	-8 657	14 478	43 722
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	14 400	0	14 400	14 400
Débiteurs divers	8 735	-8 657	78	29 322
Autres dettes	286 531	414 863	701 394	875 164
Créanciers divers	286 531	414 863	701 394	875 164

Tableau des filiales et participations (art. L. 233-1 et L. 233-2 du code de commerce) 5.4.4

Ciliatas at scoticinations				Capitaux propres autres que capi-		Valeur d'inventair e des	Valeur Valeur d'inventair d'inventair e des e des e des fitres (Quote-	Drôte of	Chiffra	Ránáfice	Divi- dendes	Domaine
(en milliers d'euros)	Siège social	Devise C	Capital	at	Total bilan	brute		détenue	avances	d'affaires	ou perte	sés	d'activité
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication.	les participations de	nt la valeur	d'inventair	e excède 1	% du capita	de la Soci	été astreinte	à la publi	cation.				
I - Filiales (détenues à plus de 50 %)													
23-25 MARIGNAN SAS ⁽¹⁾	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	31 291	6 971	104 478	85 726	85 726	100,00%	58 352	6 492	2 424	2 503	IMM
270 INVESTMENTS (5)	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	32 129	85 158	491 245	125 573	125 573	100,00%	374 050	0	64 819	38 554	FCPR
36 MARBŒUF SAS (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	28 317	95	52 840	55 694	55 694	100,00%	20 745	3 079	1 777	762	IMM
3; GROWTH CAPITAL F	16, palace street - SW1E 5JD Londres - Royaume-Uni	et EUR	QN	QN	ON	15 516	1 133	76,92%	0	QN	N/A	0	FCPR
A9B PARIS (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	10 000	98 903	239 806	99 991	99 991	100,00%	131 609	2 354	2 056	0	IMM
AEP 247 ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	· × EUR	170 319	-2 454	174 789	161 102	161 102	100,00%	0	8 347	2 688	12 881	IMM
AEW IMCOM 1 (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	· × EUR	146 198	-2 888	169 447	102 119	102 119	100,00%	19 889	6 967	5 189	4 836	IMM
AEW IMCOM 6 (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	× EUR	342 192	-11 741	523 701	258 699	258 699	83,33%	137 499	36 919	26 260	17 488	IMM
ALPINVEST FEEDER (EURO) V C.V.	Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam - Pays-Bas	EUR	QN	QN	ND	34 792	2 27 456	99,98%	0	QN	N/A	0	FCPR
ASSURBAIL PATRIMOINE (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	x EUR	183 233	157 041	356 393	3 214 588	3 214 588	%66'66	0	11 429	7 289	7 940	IMM
ASSURECUREUIL PIERRE (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	× EUR	19 312	13 634	40 665	5 58 138	3 58 138	85,83%	0	6 272	4 820	4 883	IMM
ASSURECUREUIL PIERRE 3 (1)	22, rue du Doc-	- EUR	199 624	157 500	642 693	3 252 165	5 252 165	77,98%	, 189 779	7 137	34 996	26 515	IMM
										A DAMES OF			76 33000

COMPTES ANNUELS 2018 - CNP ASSURANCES 27

				Capitaux propres autres que capi-		Valeur d'inventair e des	Valeur d'inventair e des titres	Output -epton C				Divi-	
Filiales et participations	Siège social	Devise Ca	Capital		Total bilan	titres brute	nette (dont KNL)	part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte		Domaine d'activité
	teur Lancereaux - 75008 Paris										1		
ASSURECUREUIL PIERRE 4 (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	101 740	73 245	181 385	168 599	168 599	100,00%	2 761	0	1 543	42 323	IMM
ASSURECUREUIL PIERRE 5 (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	3 362	1 679	10 566	8 225	8 225	100,00%	511	1 958	1 730	1 101	MM
ASSURIMMEUBLE (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	713 000	856 541	1 595 539	1 595 539 1 704 552	1 704 552	100,00%	0	9 709	13 715	9 240	IMM
ASSURISTANCE (6)	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	20 344	789	29 192	13 427	13 427	%00'99	0	19	6 292	3 948	<u>}</u>
BAUDRY PONTHIEU (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	4 460	36 543	95 088	44 559	44 559	%06'66	50 270	5 646	2 253	2 335	IMM
BERCY CRYSTAL (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	5 000	45 032	127 042	50 000	50 000	100,00%	70 486	11 241	2 860	1 900	IMM
BRIDGEPOINT EUROPE IV G	30, Warwich Street W1B5AL Londres - Royaume-Uni	EUR	QN	Q	QN	8 575	8009	83,34%	0	Q.	ΑN	0	FOPR
CAIXA SEGUROS HOLDING (6)	SCN Quadra 01 Lote A Ed. N°1 - 15°, 16° e 17° Andares Brasilia - Brésil	EUR	690 819	1 023	941 981	434 906	434 906	50,75%	0	0	241 692	177 815	ASS
CANOPÉE (1)	71-73, avenue des Champs- Elysées - 75008 Paris	EUR	47 210	0	69 440	47 200	47 200	%86 ['] 66	0	6 610	20 857	2 066	MM
CARTERA PBTAMSI	Almagro, 36, 2ª planta - 28010 Madrid - Es- pagne	EUR	N	Q.	QN	15 000	14 110	100,00%	0	g R	N/A	0	FCPR
CBPE CAPITAL VIII SPECIAL INVESTORS	2, George Yard - EC3V 9DH Londres - Royaume-Uni	GBP	QN QN	Ð	QN Q	9614		6 193 100,00%	0	QN	N/A	0	FOPR

Filiales et participations				× ·÷		Valeur d'inventair e des titres	Valeur d'inventair e des titres nette (dont	Quote- part	Prêts et		Bénéfice	Divi- dendes encais-	Domaine
(en miliers d'euros)	Reims - L - 2417	Devise Ca	Capital	resultat	lotal bilan	orute orute	KNL)	detenue	avances	d'amaires (on perre	ses	d'activité
CNP PARTNERS	El Plantio Calle Ochandiano n° 10 Planta 2a - 28023 Madrid - Espagne	EUR	138 287	66 189	2 426 201	173 929	173 929	%05 ['] 66	0	378 344	2 321	0	ASS
CNP PRIVATE EQUITY FOR PERSONAL SAV-INGS	1	EUR	S S	N/A	Q.	50 091	50 091	100,00%	0	Q.	Ψ/N	0	FCPR
CNP SANTANDER INSURANCE EUROPE DAC ⁽⁸⁾	Block 8 Harcourt Centre, Char- lotte Way, Dublin 2 - Irlande	EUR	53 000	42 694	888 110	111 670	111 670	51,00%	0	245 624	31 083	0	ASS
CNP SANTANDER INSURANCE LIFE DAC (6)	Block 8 Harcourt Centre, Char- lotte Way, Dublin 2 - Irlande	EUR	103 600	99 311	1 430 512	199 926	199 926	51,00%	0	497 156	44 858	0	ASS
CNP UNICREDIT VITA (1)	Piazza Durante 11- 20131 Milan - Italie	EUR	381 699	435 128	14 830 385	726 775	417 620	27,50%	0	3 368 748	32 204	12 830	ASS
CŒUR MÉDITERRANÉE ™	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	42 559	128	68 829	28 619	28 619	70,00%	12 933	0	1 508	2 295	IMM
COTTAGES DU BOIS AUX DAIMS (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	1 131	13 203	25 752	11 301	11 301	100,00%	14 100	1 823	-19	0	IMM
DIF INFRASTRUCTURE II ⁽⁶⁾	WTC Schiphol Airport, Tower D, 10th Floor. Schiphol Boule- vard 269. 1118 BH Schiphol Pays-Bas	EUR	20	0	2 062	37 190	0	93,33%	0	57 296	2 291	0	INFRA
ECUREUIL VIE INVESTMENT (6)	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	10 935	347 191	445 697	328 338	328 338	100,00%	20 000	0	36 326	16 293	FCPR
ÉQUINOX (1)	71-73, avenue des Champs- Elysées - 75008 Paris	EUR	41 404	-23 215	59 169	41 400	13 410	%86 ['] 66	47 637	1 933	-6 802	0	IMM
FARMORIC (9)	Tour Majunga -	EUR	281 050	15	323 512	176 605	176 605	100,00%	54 639	0	5 251	5 250	IMM

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise Capital		Capitaux propres autres que capi- tal et résultat T	Total bilan	Valeur d'inventair e des titres brute	Valeur d'inventair e des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encais- sės	Domaine d'activité
	La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux												
FONCIÈRE CNP (1)	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	2 250	62 750	121 300	29 603	29 603	100,00%	77 697	4 322	416	25 000	IMM
FONCIÈRE ELBP (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	17 814	158 214	405 508	178 131	178 131	100,00%	217 312	15 749	-1 179	0	IMM
FONCIÈRE HID (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	4 370	686 9	54 157	11 300	. 11 300	100,00%	40 900	4 036	700	481	IMM
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	Akersgaten 20 NO-0158 Oslo - Norvège	SEK	Q	QN	QN	11 119	8 638	100,00%	0	QN QN	QV O	0	FCPR
GCK (1)	15, Boulevard F.W. Raiffeisen - L - 2411 Luxem- boug	EUR	10 529	2 126	23 443	100 994	100 994	80,00%	0	13 392	6 479	5 182	IMM
GEOSUD (5)	2, rue des Marti- nets - 92569 Rueil Malmaison	EUR	122 140	0	173 711	139 488	139 488	98,00%	0	0	7 601	0	INFRA
4, pl. Daufr Daufr HOLDING D'INFRASTRUCTURES GAZIÈRES ⁽²⁾ Paris	4, pl. Raoul Dautry - 75015	EUR	603 907	167 938	886 145	420 471	420 471	54,41%	0	0	114 251	61 114	INFRA
HOLDIPIERRE (3)	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	138 098	-6 097	143 550	95 030	95 030	100,00%	5 805	5779	5 703	3 7 124	MMI
IMMAUCOM (3)	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	194 478	0	197 240	132 776	132 776	80,00%	0	2 655	5 2 490	3 154	IMM
INFRA-INVEST FRANCE (5)	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	10 201	50 597	159 017	102 001	77 087	100,00%	94 473		0 2308	1 336	INFRA
INFRASTRUCTURE PARTNERS (MORGAN STANLEY) (6)	6, place de la République dominicaine - 75017 Paris	OSD	18 601	0	23 199	43 341	12 141	64,94%	0	4 672	2 4 554	0	INFRA
RELAND PROPERTY INVESTMENT FUND (8)	George's Court, 54-62 Town- send Street	EUR	303 809	11 296	328 015	314 450	314 450	100,00%	0	3 551	11 567	12 500	IMM
										COMPTES AN	COMPTES ANNUELS 2018 - CNP ASSURANCES 31	- CNP ASSUE	LANCES 31

				Capitaux propres autres		Valeur Valeur d'inventair d'inventair e des e des titres	Valeur d'inventair e des fitres	o di ci				Divi-	
Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise C	Capital		Total bilan	titres brute		part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte		Domaine d'activité
	Dublin 2 - Ir- Iande			:									
ISSY VIVALDI (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR.	3 3 1 0	29 718	69 762	33 010	33 010	100,00%	34 362	2 855	<i>1</i> 6-	132	MM
JASMIN (1)	71-73, avenue des Champs- Elysées - 75008 Paris	EUR	19 010	0	44 770	19 000	19 000	%96'66	22 745	3 370	1 993	1 938	IMM
JESCO (5)	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	40 801	4 238	39 354	28 051	28 051	55,00%	21 035	6 252	-1 355	0	IMM
KLEBER 46 (1)	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	936	179	4 422	45 858	45 858	100,00%	22 704	2 413	1 347	546	MM
LBP ACTIFS IMMO (6)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	469 292	-1 515	509 282	384 251	384 251	100,00%	8 720	19 678	7 598	4 809	M
LESLY (1)	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	45 071	2	106 733	45 071	45 071	100,00%	960 25	3 597	-883 -883	302	IMM
LUX GARE (*)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	435	4 902	23 259	12 219	12 219	100,00%	15 798	1 626	ω	271	IMM
MFPRÉVOYANCE (5)	62, rue Jeanne d'Arc - 75640 Paris Cedex 13	EUR	81 774	101 060	620 238	67 853	67 853	51,00%	0	128 223	6 607	0	ASS
MONTAGU IV (SCOTS FEEDER)	2, More London Riverside - SE1 2AP - Londres - Royaume-Uni	EUR	S S	Q.	Q.	10 152	7 741	100,00%	0	Q.	ğ	0	FOPR
MTP INVEST (3)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	527 014	-14 363	766 318	407 833	407 833	97,81%	265 684	18 622	15 775	13 708	IMM
NEUILLY PILOT (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	950	6 190	17 300	15 907	15 907	100,00%	9 548	857	45	0	IMM
NEW SIDE (1)	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	1 947	37 001	95 149	38 939	38 939	100,00%	52 959	5 897	1 860	1811	MM
OPCI RASPAIL (5)	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	552 465	225 438	1 227 931	918 574	918 574	84,02%	480 788	0	9 310	7 906	IMM

A Part Packed Daviny - 75015 EUR 22 000 24 20 949 30 000 26 000 100,00% 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Filiales et participations (en miliers d'euros)	Siège social	Devise Capital		Capitaux propres autres que capi- tal et résultat T	Total bilan	Valeur d'inventair e des titres brute	Valeur d'inventair e des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encais- sés	Domaine d'activité
## 14-13 avenue	OPEN CNP (6)	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	22 000	-24	20 949	30 000	26 000				-1 049	0	DIV
Color Colo	OREA (3)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	60 565	2 606	74 815		65 026	100,00%		4 824	1 857	2 084	IMM
National Parish 100,000 100,00	PANTIN LOGISTIQUE (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	5 810	32 708	111 371	71 508	71 508	100,00%		7 695	841	0	IMM
Nantaweg 165. Tablistone 8- 1043 BV Am- sterdam - Pays- Bass 22. rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris 1043 BV Am- 22. rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris 105. du le companie 105.	PARIS 08 (1)	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	42 091	6	49 817		42 091	100,00%			658	842	IMM
22, rue du Doctereaux -75008 Paris EUR 15 001 82 195 268 809 141 001 141 001 100,00% 169 667 4 rue Aubler- 75008 Paris EUR 33 801 -1 268 34 350 33 801 100,00% 205 91-93, boule- vard Pasteur - 75008 Paris EUR 25 240 143 143 233 570 86 192 50,01% 26 515 1 22, rue du Doctereaux -75008 Paris EUR 6 767 102 445 228 526 109 205 99,99% 105 096 128 boulevard Raspail - 75006 Paris EUR 10 000 59 224 240 060 118 592 118 592 100,00% 116 947 4, pl. Raoul Barty - 75015 Paris EUR 4 201 28 583 81 813 42 001 100,00% 45 205 11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris EUR 27 592 9 567 88 254 54 437 100,00% 49 064	PAYS-BAS RETAIL 2013 BV ⁽³⁾	Naritaweg 165, Telestone 8 - 1043 BV Am- sterdam - Pays- Bas	EUR	0	19 710	49 666	17 500	17 500			0	1 121	0	MM
4, rue Auber- 75009 Paris 91-93, boule- vard Pasteur- 75015 Paris EUR 25 240 143 143 233 570 86 192 86 192 50,01% 26 515 1 22, rue du Docteur Lancereaux 75016 Paris EUR 6 767 102 445 228 526 109 205 109 205 99,99% 105 096 128, boulevard Raspail - 75006 Paris CHI-13, avenue de Friedland - 75008 Paris EUR 27 592 9 567 88 254 54 437 100,00% 49 064 4 101-13, avenue de Friedland - 75008 Paris EUR 75008 Paris FR 27 592 9 567 88 254 54 437 100,00% 49 064	PIAL 34 ⁽¹⁾	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	15 001	82 195	268 809	141 001	141 001	100,00%		0	489	0	IMM
91-93, boule- vard Pasteur - T5015 Paris 22, rue du Doctetul Lancareaux - 75008 Paris 128, boulevard Raspail - 75006 Paris 4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris 11-13, avenue de Friedland - T5008 Paris 11-13, avenue	RESIDENTIAL (1)	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	33 801	-1 268	34 350	33 801					-320	0	IMM
22, rue du Doctera Lancereaux FUR 6 767 102 445 228 526 109 205 109 205 99,99% 105 096 128, boulevard Raspail - 75006 Paris EUR 10 000 59 224 240 060 118 592 118 592 100,00% 116 947 4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris EUR 59 711 35 661 103 469 143 169 143 169 100,00% 5 000 11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris EUR 4 201 28 583 81 813 42 001 100,00% 45 205 75008 Paris EUR 27 592 9 567 88 254 54 437 100,00% 49 084	RUE DU BAC (1)	91-93, boule- vard Pasteur - 75015 Paris	EUR	25 240	143 143	233 570			50,01%		14 584	7 342	3 424	IMM
128, boulevard Raspail - 75006 Paris 4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris 11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	SAPHIRIMMO (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	6 767	102 445	228 526					9 499	4 310	1 205	IMM
4, pl. Raoul Dautry - 75015 EUR 59 711 35 661 103 469 143 169 143 169 100,00% 5 000 11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris EUR 4 201 28 583 81 813 42 001 42 001 100,00% 45 205 75008 Paris de Friedland - 75008 Paris de Fr	SAS ALLERAY - SQUARE 15 (8)	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	10 000	59 224	240 060					0	51 934	2 295	IMM
11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris EUR 4 201 28 583 81 813 42 001 42 001 100,00% 45 205 11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris EUR 27 592 9 567 68 254 54 437 100,00% 49 084	SCI DE LA CNP (1)	4, pl. Raoul Dautry - 75015 Paris	EUR	59 711	35 661	103 469			- 1			2 660	0 6445	IMM
11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris EUR 27 592 9 567 88 254 54 437 100,00% 49 064 68 evenue	SECRETS ET BOÉTIE (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	4 201	28 583	81 813					3 899	1 482	2 1176	IMM
	SILK HOLDING (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	27 592	9 567	88 254					0	7721 (7 697	IMM!
EUR 2 13 534 55 645 14 127 14 127 99,95% 41 024	SONNE (5)	66, avenue Charles de	EUR	2	13 534	55 645					2 287	-618		0 IMM

COMPTES ANNUELS 2018 - CNP ASSURANCES 34

Fillales et participations				Capitaux propres autres que capi-		Valeur d'inventair e des titres	Valeur Valeur d'inventair d'inventair e des e des titres intres nette (dont	Quote-	Prêts et	Chiffre	Benefice	Divi- dendes	Domaine
(en milliers d'euros)	Siège social	Devise C	Capital	résultat	Total bilan	brute	KNL)	détenue	avances	d'affaires	on perte	sės	d'activité
	75009 Paris												
SCHRODERS SECURITISATION (FRANCE) FCT	8-10, rue La- mennais - 75008 Paris	3 EUR	Z	ON ON	QN	227 338	227 338	100.00%	0	Q	Q.	0	FDNC
LBPAM MONTPARNASSE REAL ESTATE	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	Z	QN QN	QN	651 002	651 002	100,00%	0	QN	Q	0	FDNC
LBPAM MONTPARNASSE INFRASTRUCTURE	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	Z	QN QN	QN ON	363 030	363 030	100,00%	0	8	S.	0	FDNC
NATIXIS MONTPARNASSE	21, quai d'Aus- terlitz - 75634 Paris Cedex 13	EUR	Z	QN QN	QN	228 900	228 900	100,00%	0	Q.	Ð	0	FDNC
LBPAM INFRASTRUCTURE 2	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	Z	QN QN	QN	180 750	180 750	55,19%	0	Q.	Q N	0	FDNC
LBPAM INFRASTRUCTURE 1	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	Z	QN QN	QN	130 995	130 995	52,55%	0	QN	Q.	0	FDNC
II - Participations (détenues entre 10 et 50 %)													
17 CAPITAL FUND 3	32, Grosvenor Gardens SW1W0DH Londres - Royaume Uni	EUR	Ö	QN	Q	43 299	29 700	10.04%	0	QN QN	N ON	0	FCPR
5/7 RUE SCRIBE (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 París	EUR	479	32 505	82 468	7 302	7 302	15,00%	6 414	4 926	3 198	522	IMM
ACTIPIERRE EUROPE (8)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	578 622	18 504	620 029	75 091	75 091	10,52%		0 30 215	22 952	3 068	IMM
ALPINVEST SECONDARIES FUND LUX EURO MASTER VI	Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam - Pays-Bas	EUR	QN	ON	ND	78 691	20 776	22,47%		ON O	QN		0 FCPR
ALVEN CAPITAL IV	1, pl Andrė Malraux - 75001	EUR	S	Q	QN	006 9 (6 540	10,26%		ON O	QN		0 FCPR

Filiales et participations				Capitaux propres autres que capi-		Valeur Valeur d'inventair ce des e	Valeur d'inventair e des titres nette (dont	Quote- part	Prêts et	Chiffre	Bénéfice	Divi- dendes encais-	Domaine
(en milliers d'euros)	Siège social	Devise (Capital	#	Total bilan			détenue		d'affaires	on perte	sės	d'activité
	Paris												
ARDIAN EXPANSION FUND IV TRIPLE C CO- INVEST	20, place Vendôme - 75001 Paris	EUR	ND	QN	QN	10 000	006 6	45,45%	0	ND	ND	0	FCPR
ARIAL CNP ASSURANCES (5)	32, avenue Émile Zola - 59370 Mons-en- Barœul	EUR	10 848	90 837	20 009 147	43 380	43 380	40,00%	0	0	2 882	0	ASS
AXA DBIO	40, rue du Colisée - 75008 Paris	EUR	Q	N	QN	12 198	6 461	15,48%	0	QN	QN	0	FCPR
AXA INFRASTRUCTURE PARTNERS (%)	20, place Vendôme - 75001 Paris	EUR	455 733	4 113	468 387	000 6	973	12,90%	0	0	3 732	0	INFRA
AXE FRANCE (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	5 001	56 498	128 974	43 085	43 085	20,00%	29 618	10 380	3 459	1 634	IMM
BABYLON INVESTMENTS BV ⁽⁵⁾	Am- stelveenseweg 760, (1081JK) Amsterdam - Pays-Bas	EUR	108 382	0	273 025	48 441	48 441	44,44%	72 000	220	188	2 228	INFRA
CDC CAPITAL III	41, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ON	17 840	10 640	36,29%	0	QN	QN	0	FCPR
CDC CAPITAL III B	41, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	QN	N	QN	8 541	506	46,43%	0	QN	QN	0	FCPR
CERTIVIA SICAV (9)	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	49 526	0	81 316	20 000	11 000	13,33%	0	0	-1 317	0	IMM
CLEARSIGHT TURNAROUND FUND II	Carinthia House, 9-12, The Grange GY1 4BF St Peter Port Guernesey Royaurne-Uni	EUR	QN	QN	QN	16 913	15 701	15,62%	0	ΩN	QN	0	FCPR
CLEARSIGHT TURNAROUND FUND III	Churerstrasse 23 CH-8808 Pfäffkon - Suisse	EUR	QN	QN	Q.	24 008	16 744	11,02%	0	Q Q	QN	0	FCPR

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres aufres que capi- tal et	Total bilan	Valeur Valeur d'inventair e des titres ribrute l	Valeur d'inventair e des titres (nette (dont p KNL)	Quote- part détenue	Prêts et (Chiffre E	Benefice ou perte	Diví- dendes encais- sés	Domaine d'activité
CLEARSIGHT TURNAROUND FUND IV	Churerstrasse 23 CH-8808 Pfäffikon - Suisse	EUR	Q	QN	QN	25 000	6 422	10,00%	0	Q	ND	0	FCPR
CREDICOOP AFAVyDC (3)	Adolfo Alsina n° 633, Piso 3, Ciudad Autóno- ma de Buenos Aires - Argentine	EUR	731	-18	1 015	7 460	0	29,84%	0	0	150	0	ΔIO
CTE (®)	69-17, rue de Miromesnil - 75008 Paris	EUR	2 700 009	0	8 385 028	385 028 1 084 046	1 084 046	20,01%	0	0	203 215	62 640	INFRA
D&P PME IV	152, avenue de Malakoff - 75116 Paris	EUR	QN	QN	QN	11 259	302	28,71%	0	Q	Q	0	FCPR
DBAG FUND VI FEEDER GMBH & CO KG	Boersenstrasse 1, D-60313 Francfort-sur-le- Main - Alle- magne	EUR	QN	QN	QN	13 587	11 890	26,56%	0	QN	QN	0	FCPR
DÉFENSE CB3 (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	4 500	33 788	121 470	31 328	13 741	25,00%	21 745	-	-8 846	0	IMM
EMZ 7-1	11, rue Scribe - 75009 Paris	핆	Q	QN	QN	13 040	4 587	11,90%	0	Q	8	٥	FCPR
EUROFFICE (4)	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	83 402	-29 295	55 239	24 119	10 636	18,48%	O	0	736	0	IMM
FARMAN (1)	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	25 000	136 746	227 711	80 872	80 872	50,00%	27 414	16 476	9 036	4314	IMM
FLI (4)	33, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris	EUR	104 500	930 837	1 349 740	49 802	41 984	11,48%	0	6 056	6 056	489	IMM
FONCIÈRE ECUREUIL II (1)	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	, EUR	45 188	1 063	87 382	13 729	10 673	21.77%	7 951	0	0	854	IMM
FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVE- LOPPEMENT DES ENTREPRISES II	59, rue de la Boétie CS 10017 - 75008 Paris	7 EUR	Q.	Ω	QN	16 541	6 984	10,00%	0	Q	QN	0	FCPR
GF FRANCE EST (8)	8 bis, rue de	EUR	24 479	4 265	30 179	7 092	7 092	28,97%	0	2 645	1 295	302	FOR

COMPTES ANNUELS 2018 - CNP ASSURANCES 37

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise C	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat T	Total bilan	Valeur d'inventair e des titres brute	Valeur d'inventair e des titres nette (dont KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encais- I	Domaine d'activité
	Châteaudun - 75009 Paris									!			
GREEN RUEIL (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	9 110	77 883	209 126	45 546	45 546	20,00%	55 525	15 426	4 596	2 282	MM
HEMISPHERE HOLDING (9)	33, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris	EUR	6 715	58 302	66 196	11 863	11 665	20,00%	0		1 082	1 782	MM
iLOT 13 (1)	50-56, rue de la Procession - 75015 Paris	EUR	45 000	0	88 174	22 500	22 500	20,00%	18 089	9 395	4 754	1 400	IMM
INITIATIVE & FINANCE II	96, avenue d'Iéna - 75783 Paris	EUR	ON	QN	ON	16 000	9 872	11,43%	0	2	2	0	FCPR
INVISION V FEEDER	Grafenaustrasse 7 - 6300 Zug - Suisse	EUR	N Q	QN ON	Q.	15 674	11 514	23,38%	0	S	ą	0	FCPR
LIBERTÉ (1)	4, rue Auber - 75009 Paris	EUR	25 350	58 827	232 482	51 003	51 003	50,00%	60 878	19 485	11 828	7 798	IMM
LOGISTIS (3)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	710 103	189 626	1 537 618	71 034	71 034	10,91%	0	56 207	90 441	5 523	MM
LOGISTIS LUX (3)	5, allée Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	165 125	199 540	1 208 498	30 371	30 371	10,91%	44 736	36 686	56 208	0	MM
MERIDIAM INFRASTRUCTURE (6)	5, allėe Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	542 059	493 953	1 047 673	103 584	103 584	17,64%	0	0	110 559	4 081	INFRA
MERIDIAM TRANSITION (5)	4, pl. de l'Opéra - 75002 Paris	EUR	27 431	0	21 622	149 989	77 900	42,86%	0	0	-6 692	0	INFRA
OFELIA (1)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	12 609	23 417	37 292	11 916	11 916	33,33%	45 731	0	1257	395	MM
OFFICE CB 21 (3)	10, avenue Kleber - 75016 Paris	EUR	384 087	6 024	395 876	82 553	82 553	25,00%	0	0	5 723	1 037	MM
OPC 1 (5)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	69 400	-1 101	80 679	6 946	6 946	19,67%	0	4 720	7 663	533	MM
OPC 2 (5)	22, rue du Doc-	EUR	77 145	18	110 066	27 505	27 505	42,14%	0	7 709	5 549	2 329	IMM
													18

Filiales et participations (en miliers d'euros)	Siège social	Devise Ca	Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat T	Total bilan	Valeur d'inventair e des titres brute	Valeur Valeur d'inventair d'inventair e des e des titres (titres nette (dont p brute KNL)	Quote- part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Divi- dendes encaís- sés	Domaine d'activité
	teur Lancereaux - 75008 Paris												
ORKOS III	34, boulevard Haussman - 75009 Paris	EUR	Q	QN	Q.	7 942	1 804	10,00%	0	QN	QN	0	FCPR
PARTECH GROWTH	12, rue de Pen- thièvre - 75008 Paris	EUR	9	QN	2	40 000	28 880	14,40%	0	S	Q.	٥	FCPR
PARTECH INTERNATIONAL VI	12, rue de Pen- thièvre - 75008 Paris	EUR	ð	Q.	Q.	7 706	7 246	10,00%	0	S	8	0	FCPR
PARTECH VENTURES V	12, rue de Pen- thièvre - 75008 Paris	EUR	2	2	N.	960 8	1 723	13,92%	0	S.	2	0	FCPR
PBW II REAL ESTATE FUND (3)	5, allée Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	34	99 118	143 066	51 946	14 863	14,57%	0	16	-886	0	IMM
PLACEMENT CILOGER 3 (6)	22, rue du Doc- teur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	108 302	9 353	124 162	10 118	7 610	36,28%	0	17 146	6 506	7 440	IMM
POLARIS PRIVATE EQUITY IV	Malmøgade 3 DK-2100 - Co- penhague - Danemark	DKK	QN	QN	N	40 175	14 532	10,00%	0	QN	ND	0	FCPR
PYRAMIDES 1 (1)	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris	EUR	19 603	3 926	61 929	9 706	9026	45,00%	10 039	0	13 210	1 133	IMM
QUADRILLE TECHNOLOGIES III	16, place de la Madeleine - 75008 Paris	EUR	QN	QN	QN	15 000	10 500	11,11%	0	QN	QN	0	FCPR
RUEIL NEWTON (1)	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	3 115	28 002	62 621	15 508	15 508	50,00%	15 114	2 416	-640	0	IMM
SILVERSTONE (5)	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	92 449	-6 498	97 645	16 422	16 422	19,61%	980	0	6 559	0	IMM
SOCIÈTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE (1)	7, place du Chancelier Adenauer - 75016 Paris	EUR	3 048	-	358 011	27 567	7 27 567	22,00%	37 685	93 104	55 536	14 706	IMM
SOFINNOVA CAPITAL VII	17, rue de	EUR	S	Q	Q	H	3 23 750	10,42%	0	QN	QN	0	FCPR

Filiales et participations				Capitaux propres autres que capi-		Valeur d'inventair e des tifres	Valeur d'inventair e des titres nette (dont	Quote-	P ta ta	Chiffre	Bénéfice	Divi- dendes encais-	Domesia anie
(en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	at	Total bilan	brute	KNL)		avances	d'affaires	on berte	sés	d'activité
	Surène - 75008 París								1				
SOFINNOVA CAPITAL VIII	17, rue de Surène - 75008 Paris	EUR	Q	2	QN	18 750	7 500	10,00%	0	Q.	2		0 FCPR
SOGESTOP L (⁶⁾	62, rue Jeanne d'Arc - 75640 Paris Cedex 13	EUR	22 897	19 728	42 632	18 626	18 626	20,00%	•	0	-21		VIQ 0
SUNLIGHT (3)	128, boulevard Raspail - 75006 Paris	EUR	95 288	57	98 854	38 269	38 269	46,98%	0	0	3 458	2 138	MMI
TRILANTIC CAPITAL PARTNERS V (EUROPE)	375, Park Avenue 30th Floor - NY 10152 - New-York - États-Unis	EUR RUR	Q	2	S	49 737	37 502	12.77%	0	Ž	2		O FCPR
UNICAPITAL INVESTMENTS V - GLOBAL PRI- VATE EQUITY	12, avenue Matignon - 75008 Paris	EUR	Q	2	Q.								
LDX SME III	41, rue Delizy - 93500 Pantin	EUR	S	Q.	2	20 032	10 000	10,00%	0	2	2		0 FCPR
SOFINNOVA CROSSOVER I S.L.P.	17, rue de Surène - 75008 Paris	EUR	ON	Q.	Ŋ	877 67	3 989	19,94%	0	2	Q.		0 FCPR
ALVEN CAPITAL IV OPPORTUNITY F	1, pl André Malraux - 75001 Paris	EUR	Q	2	S.	7 000	2 730	12,99%	0	9	Q Q		0 FCPR
LATOUR CO-INVEST HYGEE	2, rue Washing- ton - 75008 Paris	EUR	QN	S	Q.	7 163	7 163	16,28%	0	Q.	Q.		0 FCPR
LBPAM REAL ESTATE 1	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	N	QN	QN	56 483	56 483	48,33%	0	S.	Ñ		0 FDNC
LBPAM REAL ESTATE 2	34, rue de la Fédération - 75737 Paris Cedex 15	EUR	QN	QN	QN	130 210	130 210	50,00%	0	N	, N		0 FDNC
SELF 1	5, allée Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	9	Q	S.	44 979	44 979	46,39%	0	QN	<u>R</u>		0 FDNC

				Capitaux propres		Valeur	Valeur Valeur					3		
Filiales et participations (en miliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	두 후	Total bilan	e des titres brute	ra	Quote- part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	dendes dendes encais- sés	Dom ďact	Domaine d'activité
BNPIP GSCD	14, rue Bergère - 75009 Paris	EUR	QN	QN	Q	260 215	260 215	33,79%		ON 0	QN		0	FDNC
LYXOR ESDF	32, rue de Mon- ceau - 75008 Paris	EUR	Q.	<u>S</u>	2	21 255	21 255	33,34%	0	QN	QN		0	FDNC
SELF 2	5, allée Scheffer - L - 2520 Luxembourg	EUR	S	QN	8	141 772	141 772	31,87%	0	QN	QN O			FDNC
LYXOR DETTE MIDCAP	17, Cours Valmy - 92987 Paris La Défense	EUR	Q.	Q	S	35 908	35 908	20,00%	0	Q.	2		0	FDNC
IDINVEST	117, Avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris	EUR	Q	QN	8	9114	9 114	17,80%		QN O	QN C		0	FDNC
PREDIREC IMMO 2019	58 bis, rue La Boétie - 75008 Paris	EUR	Q	Q	Q	13 679	13 679	17,79%		ON O	QN		0	FDNC
BNP SME	14, rue Bergère 75009 Paris	EUR	QN	QN	Q	40 269	40 269	15,00%		QN 0	QN		"	FDNC
AVIVA INVESTORS ALTERNATIVES	2, rue du Fort Bourbon - L - 1249 Luxem- bourg	EUR	QN	Q	Q.	9 353	9 353	14,71%	0	S.	Q Q			FDNC
SOFIPROTEOL	32, rue de Mon- ceau - 75008 Paris	EUR	Q	QV	QN	15 951	15 951	14,64%		QN	S S			FDNC
TIKEHAU NOVO 2018	32, rue de Mon- ceau - 75008 Paris	EUR	QN	QN	ON	10 228	10 228	14,16%		QN 0	Q.			FDNC
TIKEHAU CLLF	32, rue de Mon- ceau - 75008 Paris	EUR	ON	QN	QN	14 184	14 184	13,04%		QN	QN		0	FDNC
AXA INFRA SENIOR 1	2-4, rue Eugène Ruppert - L - 2453 Luxem- bourg	EUR	Ö	QN	QN	100 298	100 298	10,58%	J	QN 0	QN C	0	0	FDNC
B - Renseignements globaux concernant les participations dont la valeu	participations dor	nt la vale	ur d'inventa	r d'inventaire n'excède pas	1%	capital de la	du capital de la Société astreinte à la publication	treinte à la	publicati	uc				
Filiales françaises			1	_		25	25 781	23 720 —	353 820	20		- 59	967	
Filiales étrangères			l			8	8 728	8 728 -	381 776			,	0	
Participations dans les sociétés françaises			I	1		8	84 976	58 487 —	34 113	13		- 2895	95	

COMPTES ANNUELS 2018 - CNP ASSURANCES 41

Filiales et participations (en miliers d'euros)	Siège social	Devise Capital	Capitaux propres autres que capi- tal et résultat	Total bilan	Valeur Valeur d'inventair d'inventair e des e des titres titres nette (donf brute KNL)	Valeur d'inventair e des titres Quote- nette (dont part KNL) détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires		Divi- dendes encais- sés	Domaine d'activité
Participations dans les sociétés étrangères		-	ı	-	35 286	15 215	!	881 —	1	4 760	
C - Renseignements globaux sur les titres (A+B)	(A+B)										
Filiales françaises		•	i	ı	11 826 489	11 826 489 11 702 963 — 4 697 169	- 4 697 16	69	J.	- 448 979	1
Filiales étrangères		•	i	i	3 490 352	3 025 193	397 574	74	-	194 100	1
Participations dans les sociétés françaises		•	i	ŀ	2 858 296	2 858 296 2 516 068	209 395	35 —		107 785	i
Participations dans les sociétés étrangères		-	I	ŀ	769 809	557 155	— 72 881	31	1	11 070	ı
CAN Character California and Califor											

(1) Données 31/12/2018 - comptes provisoires

(2) Données 31/10/2018

(3) Données 30/09/2018

(4) Données 30/06/2018

(5) Données 31/12/2017

(6) Données 31/12/2018 IFRS

5.4.5 Entreprises dans lesquelles CNP Assurances est associée indéfiniment responsable

Nom	Forme juridique	Siège social
107 BOÉTIE ÉLYSÉES	SCI	128, boulevard Raspail - 75006 Paris
13/15 VILLE L'ÉVÊQUE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
5/7 RUE SCRIBE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
27 PROVENCE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
85 RICHELIEU	SCI	128, boulevard Raspail - 75006 Paris
A9B PARIS	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
AIC LA DAME BLANCHE	SCI	139-147, Rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff
AMIRAL BRUIX	SCI	6, place de la Pyramide - Tour Majunga - 92908 La Défense
AMP Capital Wagram 92 Property Investment (WAGRAM 92)	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE 3	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE 4	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE 5	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ASSURIMMEUBLE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
BAUDRY PONTHIEU	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
BAUME MIROMESNIL	SCI	128, boulevard Raspali - 75006 Paris
BERCY CRYSTAL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
CANOPÉE	SCI	71-73, avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris
CANTIS	GIE	16-18, place du Général Catroux - 75017 Paris
CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III	SCA	39, rue Alphonse Munchen - L - 2172 Luxembourg
СІМО	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
CITY HALL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
CNP IMMOBILIER	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GIE	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
COMMERCIAL REAL ESTATE LOANS	SCA	2-4, rue Eugène Ruppert - L - 2453 Luxembourg
COTTAGES DU BOIS AUX DAIMS	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
CŒUR PASSY	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
CRYSTAL DÉFENSE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
DALLE 3	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
DAS GOETHE	SCI	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
DISTRIPOLE PORTE DE FRANCE	sci	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
EdR REAL ESTATE	SCA	20, boulevard Emmanuel Servais - L - 2535 Luxembourg
ÉOLE RAMBOUILLET	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ÉQUINOX	SCI	71-73, avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris
FARMAN	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
FLI	SC!	33, avenue Pierre mendès France - 75013 Paris
FONCIÈRE CNP	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
FONCIÈRE ELBP	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
GF BAUFFREMONT	sc	8, bis rue de Châteaudun - 75009 Paris
GF DE BREVES	SCI	8, bis rue de Châteaudun - 75009 Paris
GF DE LA FORÊT DE NAN	SC.	8, bis rue de Châteaudun - 75009 Paris
GF DE LA GRANDE HAYE	SC	8, bis rue de Châteaudun - 75009 Paris
LA FORÊT GÉRÉE III GF DE L'ÎLE-DE-FRANCE	GF	41, avenue Gambetta - 92928 Paris La Défense
GF FRANCE EST	SC!	8, bis rue de Châteaudun - 75009 Paris
LA FORÊT GÉRÉE IV GF PICARDIE NAVARRE	GF	41, avenue Gambetta - 92928 Paris La Défense
GF SELLIÈRES VAUCHASSIS	SC	8, bis rue de Châteaudun - 75009 Paris
GREEN QUARTZ	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
GREEN RUEIL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
GROUPEMENT PROPRIÉTÉS CDC CNP	SC	45, avenue Victor Hugo - 93530 Aubervilliers
HABIMMO	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
HEMISPHERE HOLDING	sc	33, avenue Pierre mendès France - 75013 Paris

Nom	Forme juridique	Siège social
ISSY DESMOULINS	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
ISSY ÎLOT 13	SCI	50-56, rue de la Procession - 75015 Paris
ISSY VIVALDI	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
JASMIN	SCI	71-73, avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris
JESCO	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
JULIE	SCI	91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris
L'AMIRAL	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
DOMAINE DE LANCOSME	SNC	Château Robert - 36500 Vendœuvres
LESLY	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
LIBERTÉ	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
MASSENA NICE	SCI	6, place de la Pyramide - Tour Majunga - 92908 La Défense
MAX	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
MONTAGNE DE LA FAGE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
MTP ERLON	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
NATURE ÉQUIPEMENTS 1	SCI	28, avenue Vicor hugo - 75116 Paris
NATURIM	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
NEW SIDE	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
NEXT ESTATE INCOME FUND	SCA	44, avenue JF Kennedy - L - 1855 Luxembourg
PANTIN LOGISTIQUE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
PARIS 08	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
PARVIS BELVÉDÈRE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
PASSAGE DU FAIDHERBE	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
PEGASE	SCI	7, place du Chancelier Adenauer - 75016 Paris
RASPAIL	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
RESIDAVOUT	SCI	128, boulevard Raspail - 75006 Paris
RESIDENTIAL	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
RSS IMMO	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
RUE DE RENNES (136)	SCI	6, place de la Pyramide - Tour Majunga - 92908 La Défense
RUE DU BAC	SCI	91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris
RUEIL NEWTON	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
SAPHIRIMMO	SCI	22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
SCI ALLERAY	SCI	128, boulevard Raspail - 75006 Paris
SCI DE LA CNP	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
SECRETS ET BOÉTIE	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
SICAC	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
SOCIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE	SCI	7, place du chancelier Adenauer - 75016 Paris
SONNE	SCI	66, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
TERRE NEUVE 4 IMMO	SCI	11-13, avenue de Friedland - 75008 Paris
VENDOME EUROPE	SCI	6, place de la Pyramide - Tour Majunga - 92908 La Défense
VICTOR HUGO 147	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS	SCA	46A, avenue J.F. Kennedy - L - 1855 Luxembourg
WHITEHALL 2008	SCA	2, rue du Fosse - L - 1536 Luxembourg

5.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

5.5.1 Composition du capital social

ombre d'actions ombre d'actions ordinaires existantes	31/12/2018	31/12/2017
Nombre d'actions ordinaires existantes	686 618 477	686 618 477
Nombre d'actions propres	-598 643	-143 695
Nombre d'actions ordinaires donnant droit à dividende	686 019 834	686 474 782

5.5.2 Actions propres détenues par CNP Assurances

Mouvements intervenus dans l'exercice

Mouvements	Nombre d'actions
Acquisitions	6 245 463
Cessions	5 790 515

Nombre et valeur à la clôture

Mouvements	31/12/2018	31/12/2017
Nombre d'actions	598 643	143 695
Valeur comptable des actions en euro	11 341 844	2 761 716

5.6 RESERVES, FONDS PROPRES, REEVALUATION

Dénomination	Nature		Affectation du		Variation	
(en milliers d'euros)	des réserves	31/12/2017	résultat 2017	Résultat 2018	de l'exercice	31/12/2018
Capital social	Statutaire	686 618				686 618
Prime d'émission	Statutaire	1 736 332				1 736 332
Réserve de réévaluation des forêts	Réglementaire	38 983				38 983
Réserve spéciale des plus- values à long terme	Réglementaire	1 396 309				1 396 309
Réserve de capitalisation	Réglementaire	2 159 257			76 265	2 235 522
Réserve fonds de garantie	Réglementaire	68 257	1 077			69 334
Réserves facultatives	Autre	2 276 216	-1 077			2 275 139
Réserve pour éventualité	Autre	338 850				338 850
Report à nouveau *		1 562 118	565 839			2 12 7 957
Résultat de l'exercice		1 142 526	-1 142 526	1 165 360		1 165 360
TOTAL GÉNÉRAL		11 405 467	-576 687	1 165 360	76 265	12 070 405

^{*} La ligne « Report à nouveau» intègre le reclassement du poste « Impact fonds propres immeubles » à hauteur de 109 M€ au 31/12/2017

5.7 AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.7.1 Comptes de régularisation actif/passif

Comptes de régularisation	31/12/2018		31/12/2017	
(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Intérêts courus non échus	2 571 352		2 811 320	
Frais d'acquisition reportés	155		182	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	
Charges payées d'avance	19 545		26 990	
Produits à recevoir	59 725		50 944	_
Amortissement actuariel (produits)	5 409 072		4 921 236	
Comptes de régularisation actif liés aux instruments financiers à terme	1 409 285		1 291 054	
Produits comptabilisés d'avance		47 680		49 157
Amortissement actuariel (charges)		3 215 095		3 072 477
Intérêts perçus d'avance		-4 304		-2 065
Comptes de régularisation passif liés aux instruments financiers à terme		418 401		403 496
TOTAL	9 469 135	3 676 872	9 101 725	3 523 064

5.7.2 Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et dettes

Postes du bilan	Produits à	Charges à payer		
(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Autres créances	300 775	185 400	248 064	157 339
■ Personnel			0	
■ Débiteurs divers	300 775	185 400	248 064	157 339
Comptes de régularisation actif	2 631 077	2 862 263		
■ Intérêts et loyers acquis non échus	2 571 352	2 811 320		
■ Frais d'acquisition reportés				
■ Autres comptes de régularisation	59 725	50 944		
Autres dettes			1 938 198	2 037 093
■ Personnel			363 238	386 668
■ Créanciers divers			1 574 960	1 650 426
TOTAL	2 931 852	3 047 663	2 186 262	2 194 432

Postes du bilan	Produits consta	Produits constatés d'avance		Charges constatées d'avance	
(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	
Comptes de régularisation actif			6 838 058	6 239 461	
■ Frais d'acquisition reportés			155	182	
■ Amortissement actuariel			5 409 072	4 921 236	
■ Autres comptes de régularisation			19 545	26 990	
■ Comptes de régularisation actif liés aux instruments financiers à terme			1 409 285	1 291 054	
Comptes de régularisation passif	3 676 872	3 523 064			
■ Produits comptabilisés d'avance	47 680	49 157			
■ Amortissement actuariel	3 215 095	3 072 477			
■ Intérêts perçus d'avance	-4 304	-2 065			
■ Comptes de régularisation passif liés aux instruments financiers à terme	418 401	403 496			
TOTAL	3 676 872	3 523 064	6 838 058	6 239 461	

5.7.3 Détail de la provision pour risques et charges

Intitulé de la provision (en milliers d'euros)	Objet	31/12/2018	31/12/2017
Provision de réévaluation	Secteur immobilier	2 400	2 422
Autres provisions	Provision pour litiges et risques divers	54 634	120 442
TOTAL		57 034	122 864

5.7.4 Actifs en devises

Poste du bilan	Nature de la devise	Mt devise (en milliers)	Contre-valeur (en milliers d'euros)
Autres placements			3 550 644
	Dollar US	2 141 128	1 869 980
	Couronne Suédoise	826 461	80 593
	Franc Suisse	136 880	121 466
	Dollar Canadien	55 781	35 746
	Livre Sterling	1 072 336	1 198 770
	Yen	30 718 600	244 089

5.8 DETAIL DE LA VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE BRUTES DE REASSURANCE

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Au résultat		
1. Charges des provisions d'assurance vie	-7 117 888	-10 345 863
2. Variation des cours de change	-1 004	-505
3. Intérêts techniques et participations aux résultats incorporés directement	4 014 702	3 948 946
Intérēts techniques incorporés	695 650	870 260
Participation aux bénéfices incorporée	3 319 052	3 078 686
4. Utilisation des provisions pour participations aux bénéfices	1 576 515	1 553 677
TOTAL	-1 527 675	-4 843 745
Au bilan		
Variation des provisions mathématiques		
1. Provisions d'assurance vie à la fin de l'exercice	244 995 930	246 522 997
2. Provisions d'assurance vie au début de l'exercice	-246 522 997	-251 403 677
TOTAL	-1 527 068	-4 880 680

5.9 VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES ISSUES DES CONTRATS PERP

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Engagements d'assurance libellés en euros - provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	1 092 794	1 059 840
Engagements d'assurance libellés en unités de compte	146 585	162 208
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes	412 108	383 917
TOTAL	1 651 487	1 605 965

5.10 PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITE

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Montant de la plus ou moins-value latente globale nette article R. 343-5	11 604 369	16 642 093
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute constituée au niveau des autres provisions techniques	0	0
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constituer sur exercices futurs	0	0
Bénéfice net réel hors impact du transfert de charge sur la PRE	1 165 360	1 142 526

Note 6 Compte de résultat

6.1 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

		31/12/2018		31/12/2017
(en milliers d'euros)	Revenus financiers et frals financiers concernant les placements dans des entreprises llées et participations	Autres revenus et frais financiers	Total 2018	
Produits des placements				
Revenus des participations	392 521	-262 695	129 827	163 055
Revenus des placements immobiliers	1 938	489 345	491 283	502 703
Revenus des autres placements	96 079	6 091 634	6 187 713	6 710 837
Autres revenus financiers (commissions, hono- raires)	142 777	851 281	994 057	757 136
Revenus des placements	633 316	7 169 564	7 802 880	8 133 730
Autres produits des placements	23 656	1 301 759	1 325 415	862 583
Profits provenant de la réalisation des pla- cements	819	2 111 178	2 111 997	1 995 103
Total produits des placements	657 791	10 582 502	11 240 292	10 991 416
Charges des placements				
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios)	-	599 915	599 915	578 305
Autres charges des placements	83 529	1 161 092	1 244 621	1 098 606
Pertes provenant de la réalisation des placements	4 490	1 945 144	1 949 634	1 244 963
Total charges des placements	88 019	3 706 152	3 794 170	2 921 874
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	569 772	6 876 350	7 446 122	8 069 542

CATEGORIE VIE

6.2

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPERATIONS TECHNIQUES

			Autres contrats individuals	A. three			Contrate						
	Contrats de capitalisation à prime	Contrats individuels d'assurance temporaire décès (v	d'assurance vie à prime unique (ou versements	contrats individuels d'assurance vie à prime	Contrats	Contrats		Contrats d'asssurance Contrats vie ou de collectifs capitalisation relevant de en unités de l'article L. 441	Contrats collectifs relevant de article L. 441		Garanties donnant lieu à provision de		
Catégories 1 à 19 (en miliere d'eurne)	uníque (ou versements	compris	compris groupes	compris groupes				compte à primes périodiques	-1 du code des assu- rances	PERP	diversification dit Acceptations « Euro- en réassu-croissance » rance (vie)	Acceptations en réassu- rance (vie)	TOTAL
Primes	874 604	89 221	10 515 583	63 379		46 580	3 874 000	2 835	301 777	85 558	1 798	2 398 597	20 161 736
Charges des prestations	220 594	30 321	18 174 668	61 327	702 528	291 611	1 426 223	32 172	582 344	45 439	2 510	517 615	22 087 354
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	619 861	883	-8 943 762	-13 408	-26 811	-246 266	-326 505	-31 006	-293 175	6 591	5 988	1 913 581	-7 334 028
Ajustement ACAV	0	0	0	0	o	O	-2 364 566	6 832	0	-17 285	0	-42 231	-2 417 250
Solde de souscription	34 149	58 017	1 284 676	15 459	1 232 086	1 234	409 717	8 501	12 608	16 243	-6 700	-74 830	2 991 160
Frais d'acquisition	3 170	12 614	121 044	6411	811 019	-5 234	62 207	45	12 252	2	13	54 141	1 077 598
Autres charges de gestion nettes	23 291	4716	1 061 371	2 524	91 938	8 345	204 561	295	-84	16 505	0	6 582	1 420 312
Charges d'acquisition et de gestion nettes	26 461	17 330	1 182 415	8 935	902 958	3111	266 768	250	12 169	16 507	13	60 723	2 497 909
Produit net des placements	216 557	440	5 784 332	11 725	5 895	83 037	275 510	18 939	226 674	46 121	6 713	365 370	7 041 313
Participation aux resultats et intérêts techniques	185 980	389	5 466 221	11 872	-10 252	44 450	133 753	11 190	455 507	45 857	0	217 500	6 562 466
Solde financier	30 577	25	318 111	-146	16 148	38 586	141 758	7 749	-228 833	264	6713	147 870	478 847
Primes cédées	3 007	62	323 791	107	139 022	37 652	143 731	0	166 819	0	0	23	814 231
Part des réassureurs dans les charges des presta- tions	7 051	0	810 515	1814	18 648	34 047	67 714	0	306 036	0	0	0	1 245 825
Part des reassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-2 262	0	-364 406	-1 760	31 286	-6 316	-48 784	0	89 201	0	0	-3 851	-306 892
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-1 116	0	40 359	5	207	1 960	1 838	0	0	O	0	ęγ	43 246
Commissions reçues des réassureurs	311	0	49 356	11	56 436	503	18 010	0	0	0	0	0	124 627
Solde de la réassurance	978	-79	212 033	-37	-32.445	-7 457	-104 953	0	228 418	0	0	-3 881	292 576
RÉSULTAT TECHNIQUE	39 243	40 659	632 406	6341	312 831	29 253	179 753	15 730	24	0	0	8 435	1 264 674

Hors compte													
Montant des rachats	219 544	278	278 10 094 374	27 406	0	5 710	879 610	14 579	46 618	37 517	1 797	214 071	11 541 503
Intérêts techniques bruts de l'exercice	2911	421	626 504	10 234	921	47 132	47	7 270	0	0	0	210	695 650
Provisions techniques brutes à la clôture	5 387 525	48 265	48 265 224 864 292	682 362	1 284 635	4 030 149	4 030 149 32 192 310	494 746	494 746 15 769 696 1 713 877	1 713 877	275 809	9 439 817	9 439 817 296 183 485
Provisions techniques brutes à l'ouverture (1)	4 362 546	47 368	47 368 228 814 291	690 489	1 283 979	4 182 373	32 403 705	515 133	15 606 207 1 662 347	1 662 347	176 331	7 214 200	176 331 7 214 200 296 958 968

(1) Les provisions techniques brutes à l'ouverture tiennent compte d'un reclassement de la catégorie « Autres contrats individuels d'assurance vie à prime périodique » à la catégorie « Contrats de capitalisation à prime unique » d'un montant de 47,4 M€

CATEGORIE NON-VIE

Catégories 20 à 39		Dommages corpo- rels contrats collec-		
(en milliers d'euros)	duels	tifs	Acceptations	Total
Primes acquises	13 730	1 374 718	438 009	1 826 457
1a. Primes	13 654	1 377 651	433 516	1 824 821
1b. Variation des primes acquises et risques en cours	-75	2 933	-4 494	-1 636
Charges des prestations	105 359	812 377	427 297	1 345 032
2a. Prestations et frais payés	-3 433	1 676 717	504 178	2 177 463
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	108 792	-864 340	-76 882	-832 430
Solde de souscription	-91 630	562 341	10 713	481 424
Frais d'acquisition	1 086	429 186	716	430 988
Autres charges de gestion nettes	-2 295	87 834	13 798	99 336
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 209	517 019	14 513	530 324
Produits des placements	2 162	109 826	41 896	153 884
Participation aux résultats	3 004	30 141	8 389	41 534
Solde financier	-842	79 685	33 508	112 350
Part des réassureurs dans les primes acquises	0	100 852	0	100 852
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	770 094	0	770 094
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	0	-839 496	0	-839 496
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	2 731	0	2 731
Commissions reçues des réassureurs	0	32 145	0	32 145
Solde de la réassurance	0	-135 378	0	-135 378
RÉSULTAT TECHNIQUE	-91 263	-10 372	29 707	-71 928
Hors compte				
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (clôture)	24	22 144	36 057	58 226
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (ouverture)	99	19 211	40 551	59 862
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	8 002	3 133 728	1 566 514	4 708 243
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	8 082	3 743 429	1 630 306	5 381 816
Autres provisions techniques (clôture)	141 031	1 067 022	220 039	1 428 092
Autres provisions techniques (ouverture)*	29 146	1 283 551	226 624	1 539 321

^{*} Les autres provisions techniques d'ouverture sont présentées hors provisions pour participation aux bénéfices et ristournes et hors provisions pour égalisation

6.3 TRANSFERTS DE RICHESSES EUROCROISSANCE

Informations relatives au mécanisme temporaire de transfert d'actifs vers des engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification.

La collecte nette de l'année 2018 des contrats Eurocroissance ayant bénéficiés d'un transfert de richesse s'établit à 95 569 996,71 euros

En application du 1° de l'arrêté du 13 juillet 2016, le pourcentage de plus-value latente transférée du fonds général vers le fonds Eurocroissance est de 0,027188 %.

En application du 2° de l'arrêté du 13 juillet 2016, le taux de plus-value latente avant transfert d'actifs est de 9,077100 %.

En application du 3° de l'arrêté du 13 juillet 2016, le taux de plus-value latente après transfert d'actifs est de 9,075024 %.

6.4 CHARGES DE PERSONNEL

La ventilation des charges de personnel s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Salaires	177 869	180 443	-1,4%
Charges sociales	63 206	87 635	-27,9%
Autres	9 340	9 526	-2,0%
TOTAL	250 416	277 604	-9,8%

6.5 COMMISSIONS

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe et afférent aux acceptations, comptabilisé pendant l'exercice, est de 2 583 517 K€.

Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux partenaires de CNP Assurances qui distribuent ses produits.

6.6 VENTILATION DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES ET NON TECHNIQUES

Postes du compte de résultat		
(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Détail des autres produits non techniques	47 809	13 989
Intérêts sur prêts divers	40	131
Autres produits non techniques	465	34
Reprise non technique réserve de capitalisation	47 303	13 824
Détail des autres charges non techniques	13 730	22 202
Dotation non technique réserve de capitalisation	1 986	1 626
Autres charges non techniques	11 744	20 576
Détail des produits exceptionnels	82 926	99 195
Produits sur exercices antérieurs	0	0
Produits exceptionnels	5 967	14 107
Reprises des provisions pour risques et charges	76 959	85 088
Produits de cessions d'immobilisations d'exploitation	0	0
Détail des charges exceptionnelles	24 239	79 621
Pertes sur exercices antérieurs	0	0
Charges exceptionnelles de l'exercice	12 047	11 757
Amortissements exceptionnels	1 196	13 197
Dotations aux provisions pour risques et charges	10 996	54 668

6.7 CHARGES D'IMPOTS

Détail de la charge d'impôts (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Charge fiscale liée aux opérations courantes	349 139	405 031	
Produit/charge fiscal lié aux opérations exceptionnelles	0	0	
Impôt société	349 139	405 031	-13,8%

6.8 PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Désignation					
(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
A. Participation aux résultats	6 604 000	7 341 421	7 586 075	7 889 060	8 157 002
A1. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	5 653 564	5 558 439	5 630 283	6 397 087	6 918 687
A2. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	950 435	1 782 982	1 955 793	1 491 973	1 238 315
B. Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A. 132-10					
B1. Provisions mathématiques moyennes (1)	236 786 781	240 717 692	240 486 098	237 085 421	230 820 659
B2. Montant minimal de la participation aux résultats	3 361 261	3 691 567	4 218 763	4 569 340	4 901 854
B3. Montant effectif de la participation aux résultats (2)	4 305 144	5 047 472	5 410 830	5 711 896	6 067 746
B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	3 465 973	3 345 32 8	3 471 829	4 299 236	4 830 193
B3b. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	839 171	1 702 144	1 939 000	1 412 659	1 237 553

⁽¹⁾ Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories à l'article A. 132-10

6.9 EFFECTIF

L'effectif au 31 décembre 2018 par catégorie se décompose comme suit :

Statuts			
(en nombre de personnes)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Cadres	1 776	1 777	-0,1%
Non-cadres	981	1 026	-4,4%
TOTAL	2 757	2 803	-1,6%

Les effectifs mentionnés sont hors personnel CNP TI.

⁽²⁾ Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 132-10

6.10 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les éléments ci-dessous, présentent, en cumul, et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du directeur général et des administrateurs de CNP Assurances, comprenant ceux du président du conseil d'administration.

En 2018

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées par la Société aux administrateurs de CNP Assurances, ainsi qu'au président du conseil d'administration et au directeur général se monte à 1 370 832 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature éventuels).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général et au président du conseil d'administration, s'élève à 0 €. Aucune somme n'a été provisionnée en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
 - Une provision, pour un montant de 4 194 612 €, a par ailleurs été constituée au titre des droits acquis par le directeur général actuel au cours de la période de salariat antérieure à sa nomination.
- Indemnités de fin de contrat de travail : aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée au Directeur général, au Président du Conseil d'administration et aux administrateurs. Aucune somme n'a été provisionnée en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
 - Une provision, pour un montant de 707 151 €, a par ailleurs été constituée au titre des droits acquis par le directeur général actuel au cours de la période de salariat antérieure à sa nomination.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2018 par la Société. Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'a été effectuée au profit des administrateurs et des dirigeants de CNP Assurances.

En 2017

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées par la Société aux administrateurs de CNP Assurances, ainsi qu'au président du conseil d'administration et au directeur général se monte à 1 252 208 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature éventuels).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite du directeur général et du président du conseil d'administration, s'élève à 0 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée au directeur général, au président du conseil d'administration et aux administrateurs.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2017 par la Société. Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'a été effectuée au profit des administrateurs et des dirigeants de CNP Assurances.

6.11 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Opérations brutes			
Chiffre d'affaires par secteur géographique			
(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	%
France	21 411 500	22 747 557	-5,9%
Hors de France	576 692	200 758	187,3%
Succursale Italie	81 741	68 316	19,7%
Succursale Espagne	688	1 013	-32,1%
LPS Allemagne	100	-103	-197,5%
Filiale Luxembourg	494 163	131 531	275,7%
TOTAL	21 988 192	22 948 315	-4,2%

6.12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires TTC des commissaires aux comptes en 2018

(en milliers d'euros)

	Price Waterhouse						
Audit	Mazars	%	Coopers	%			
Certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	1 161	73%	1 189	70%			
CNP Assurances	1 161		1 189				
Autres missions accessoires et autres missions d'audit (2)	424	27%	521	30%			
TOTAL	1 585	100 %	1 710	100 %			

⁽¹⁾ Y compris l'audit des annexes IFRS9 et les migrations informatiques

Note 7 Engagements hors bilan

	Montants 31/12/20	18	Durées		
Catégories de stratégies par nature d'IFT	En	gagements		De 1 à 5 ans	Å + de 5 ans
(en milliers d'euros)	Engagements reçus	donnés	De 0 à 1 an		
Stratégie de rendement					
IFT Equity					
Achat Call - Put	-5 721 732		1 573 638	-7 237 771	-57 599
Vente Call - Put		-3 464 565	341 0 80	-3 805 645	
IFT Taux					
Achat Cap	71 340 500		5 120 000	35 049 000	31 171 500
Vente Cap		29 952 500	1 860 000	27 304 000	788 500
Swap					
Receive Swap	7 786 514		1 058 532	4 315 237	2 412 745
Pay Swap		7 950 449	1 019 063	4 340 654	2 590 732
TOTAL REÇUS	73 405 282		7 752 170	32 126 465	33 526 646
TOTAL DONNÉS		34 438 384	3 220 143	27 839 009	3 379 232
IFT EN COURS	38 96 6 898		4 532 027	4 287 457	30 147 414

⁽²⁾ Les « Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes » recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres de dettes, à la revue de la MCEV®, à la revue de la traduction en anglais du document de référence et à la revue des indicateurs de développement durable

Note 8 Renseignements relatifs aux passifs subordonnés

TSR

Date	Nature			Montant total émis (en millions	Montant total émis (en		1 ^{ère} date de		
d'émission	juridique	Code ISIN	Devise	devises)	d'euros)	Taux servi	call	Tiering	Échéance
24/06/2003	TSR taux fixe/variable	Caisse Natio- nale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	EUR	200	200	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 200 pb à partir du 24/06/2013	Passée	Tier 2	23/06/2023
15/11/2004	TSR taux fixe/variable	Caisse Natio- nale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	EUR	90	90	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 160 pb à partir du 15/11/2016	15/11/2016	Tier 1	Indéterminée
15/11/2004	TSR taux fixe/variable	Caisse Natio- nale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	EUR	93	93	Euribor 3 mois + 70 pb jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois + 160 pb à partir du 15/11/2016	15/11/2016	Tier 1	Indéterminée
14/09/2010	TSR taux fixe/variable	FR0010941484	EUR	750	750	6 % jusqu'en septembre 2020 puis Euribor 3M + 447,2 pb	14/09/2020	Tier 2	14/09/2040
07/04/2011	TSR taux fixe/variable	FR0011034065	GBP	300	335	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 pb	30/09/2021	Tier 2	30/09/2041
07/04/2011	TSR taux fixe/variable	FR0011033851	EUR	700	700	6,875 % jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 pb	30/09/2021	Tier 2	30/09/2041
05/06/2014	TSR taux fixe/variable	FR0011949403	EUR	500	500	4,25 % Jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 pb	05/06/2025	Tier 2	05/06/2045
10/12/2015	TSR taux fixe/variable	FR0013066388	EUR	750	750	4,5 % jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 pb	10/06/2027	Tier 2	10/06/2047
22/01/2016	TSR taux fixe/variable	FR0013101599	USD	500	437	6 % sur toute la durée du titre	22/01/2029	Tier 2	22/01/2049
20/10/2016	TSR taux fixe/variable	FR0013213832	EUR	1 000	1 000	1,875 % jusqu'en octobre 2022		Tier 3	20/10/2022
TOTAL TSR				4 883	4 855				

EMPRUNTS SUBORDONNES

Date	Nature		Montant total émis (en millions de	Montant total émis		1 ^{ére} date de		
d'émission	juridique	Code ISIN Devise	devises)	d'euros)	Taux servi	cal	Tiering	Échéance
21/06/2004	Emprunt subordonné taux va- riable	FR0010093328 EUR	250	250	TEC10 + 10 pb <i>cap</i> à 9 %	Passée	Tier 1	Perpétuelle
24/09/2004	Emprunt subordonné taux va- riable	FR0010093328 EUR	50	50	TEC10 + 10 pb taux global capé à 9 %	Passée	Tier 1	Perpétuelle
11/03/2005	Emprunt subordonné taux va- riable	FR0010167296 EUR	24	24	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) <i>cap</i> à 9 % et floor à 2,75 %	Passée	Tier 1	Perpétuelle
11/03/2005	Emprunt subordonné taux va- riable	FR0010167247 EUR	225	225	6,5 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + (CMS10 * 22,5 %)	Passée	Tier 1	Perpétuelle
27/06/2005	Emprunt subordonné taux va- riable	FR0010203026 EUR	75	75	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS10 + 30 pb	Passée	Tier 1	Perpétuelle
16/05/2006	Emprunt subordonné taux va- riable	FR0010318386 EUR	160	160	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 18 5 pb (y compris <i>step-up</i> 100 pb à <i>Call</i> Date)	16/05/2036	Tier 1	Perpétuelle
20/12/2006	Emprunt subordonnė taux va- riable	FR0010406082 EUR	108	108	Euribor 3mois + 95 pb jusqu'au 20 déc, 2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb à compter du 20 déc. 2026	20/12/2026	Tier 1	Perpétuelle
18/07/2013	Emprunt subordonné taux fixe	FR0011538461 USD	500	437	6,875 % jusqu'en juil- let 2019 puis <i>reset</i> taux fixe swap 6 ans + 500 pb	18/07/2019	Tier 1	Perpétuelle
18/11/2014	Emprunt subordonné taux fixe	FR0012317758 EUR	500	500	4 % jusqu'en no- vembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 pb	18/11/2024	Tier 1	Perpétuelle
27/06/2018	Emprunt subordonné taux fixe	FR0013336534 EUR	500	500	4,75% jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4bp	27/06/2028	Tier 1	Perpétuelle
	RUNTS SUBC	4	2392	2328				
TOTAL PAS	SIFS SUBORI	DONNÉS	7275	7183				